Assemblée législative du Nouveau-Brunswick



Activités parlementaires

2013



Nouveau-Brunswick

Établi pour l'honorable Dale Graham président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick



Le 30 septembre 2014

L'honorable Dale Graham Président de l'Assemblée législative Pièce 31, Assemblée législative Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le 25^e rapport annuel, *Activités parlementaires*, pour l'année terminée le 31 décembre 2013.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le greffier,

Donald J. Forestell



TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DE L'ANNÉE	1
FAITS SAILLANTS	3
PARLEMENTAIRES	
Rôle de la présidence	5
Rôle des députés	5
Activités de la Chambre	6
Statistiques comparatives sur la Chambre	9
Députés au 31 décembre 2013	
Activités des comités	
PARTICIPATION DE LA POPULATION	
Visiteurs et visites guidées	18
Activités spéciales et cérémonies	20
Colloque parlementaire pour élèves	22
Programme des pages	23
Diffusion et webdiffusion	24
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Énoncé de mission et organigramme	25
Description des fonctions	26
Bureau du greffier	27
Services des finances et des ressources humaines	30
Bibliothèque de l'Assemblée législative	34
Bureau du hansard	
Traduction des débats	
Projet spécial	45
Programme pour les parlementaires	



APERÇU DE L'ANNÉE

Donald J. Forestell, greffier de l'Assemblée legislative

L'année civile 2013 est productive pour les bureaux de l'Assemblée législative. La troisième session de la 57^e législature prend fin et la quatrième session commence. En tout, la Chambre siège 67 jours au cours de l'année civile, et les comités tiennent 69 réunions au total. Un certain nombre de changements ont lieu dans l'année, notamment l'assermentation de guatre nouveaux hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative, l'assermentation d'un nouveau chef de l'opposition officielle et un remaniement ministériel.

Ajournée le 20 décembre 2012, après 15 jours de séance, la troisième session de la 57e législature reprend le 26 mars 2013. L'hon. Blaine Higgs, ministre des Finances, présente le troisième budget du gouvernement. Hédard Albert, porte-parole de l'opposition en matière de finances, prononce le 28 mars la réponse au discours du budget.

Au cours de la séance du printemps, la Chambre étudie 46 projets de loi, y compris un certain nombre de projets de loi qui visent à décourager les nominations partisanes au sein du gouvernement en améliorant la transparence et la reddition de comptes dans le processus de nomination. En particulier, un projet de loi est présenté visant à mettre en oeuvre un nouveau processus de sélection pour les hauts fonctionnaires de l'Assemblée et à harmoniser les dispositions relatives à leur nomination, à leur mandat, à leur traitement et à leurs responsabilités. La mesure législative exige qu'un comité de sélection, composé du greffier du Conseil exécutif, du greffier de l'Assemblée législative, d'un membre de la magistrature et d'un membre de la communauté universitaire, soit constitué aux fins de désigner d'éventuels candidats pouvant être nommés à un poste de haut fonctionnaire parlementaire. Par suite de la mise en oeuvre du processus, quatre nouveaux hauts fonctionnaires de l'Assemblée sont nommés en 2013.

Les résolutions adoptées par la Chambre comprennent une motion qui reconnaît que la propagation de la maladie de Lyme est une question pressante de santé publique et une motion qui exhorte le gouvernement fédéral à suspendre les modifications du régime d'assurance-emploi jusqu'à la réalisation d'une démarche fondée sur des données probantes.

Le 11 mars, l'ancien premier ministre Shawn Graham démissionne comme député de Kent. Il a est élu pour la première fois à l'Assemblée législative en 1998 à l'occasion d'une élection partielle et a été réélu par la suite en 1999, en 2003 et en 2006. M. Graham devient premier ministre quand son parti remporte une majorité de sièges aux élections de 2006 et il occupe le poste jusqu'au 12 octobre 2010.

Le 30 avril, le chef du Parti libéral, Brian Gallant, est assermenté en tant que député. M. Gallant a été élu chef du Parti libéral du Nouveau-Brunswick en octobre 2012 et est élu à l'Assemblée législative à l'occasion de l'élection partielle du 15 avril dans la circonscription de Kent. Il remplace Victor Boudreau comme chef de l'opposition officielle.

La Chambre ajourne ses travaux le 21 juin, après un total de 42 jours de séance au cours du printemps. La troisième session est ensuite prorogée du matin du 5 novembre. En tout, 72 projets de loi sont présentés au cours de la troisième session, dont 57 reçoivent la sanction royale. La Chambre siège 58 jours pendant la troisième session, pour un total de 296 heures, par rapport à 55 jours de séance, ou 311 heures, pendant la session précédente. Le Comité plénier consacre 45 heures à l'étude de projets de loi.

Pendant la troisième session, plus de temps est ajouté pour l'étude des prévisions budgétaires, et la Chambre renvoie pour la première fois les prévisions budgétaires de certains ministères à trois



comités permanents différents. La Chambre adopte le 4 avril une motion qui fait passer le nombre d'heures allouées à l'étude des prévisions budgétaires à un total de 120 heures, soit 40 heures de plus que les années précédentes. Le temps additionnel est alloué au Comité permanent des soins de santé et au Comité permanent de l'éducation qui, pour la première fois, étudient et adoptent des prévisions budgétaires. Les 80 heures restantes sont réparties de facon égale entre le Comité permanent des prévisions budgétaires et le Comité des subsides, ce qui constitue aussi une nouvelle pratique à la Chambre.

Les comités parlementaires demeurent actifs en 2013. Le 14 juin, la ministre de la Justice et procureure générale, l'hon. Marie-Claude Blais, c.r., dépose le dernier rapport du Comité spécial de révision de la Loi sur les langues officielles, qui contient 42 recommandations. Le comité tient 23 réunions afin d'examiner des décisions juridiques, des propositions du commissaire aux langues officielles, des mémoires ainsi que des propositions et recommandations du public. En réponse au rapport, le premier ministre David Alward présente une mesure législative qui apporte un certain nombre de modifications à la Loi sur les langues officielles. Les modifications comprennent l'éclaircissement des politiques d'affichage municipal, l'éclaircissement des obligations en matière de langue des tiers, l'ajout d'une déclaration d'objet à la loi et l'obligation des associations professionnelles créées par une mesure législative de fournir des services dans les deux langues officielles.

Le 6 juin, la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation publie son rapport définitif modifié. La commission tient 50 audiences durant deux séries de consultations publiques dans la province. L'Assemblée législative donne le mandat à la commission de redéfinir les limites des circonscriptions du Nouveau-Brunswick pour faire passer le nombre de circonscriptions de 55 à 49. Les changements entreront en vigueur au moment des prochaines élections générales provinciales en 2014.

Plusieurs changements au Cabinet sont annoncés le 19 septembre. L'hon. Paul Robichaud passe du ministère du Développement économique à celui des Ressources naturelles ; l'hon. Troy Lifford passe du ministère des Ressources humaines à celui de la Justice ; l'hon. Bruce Northrup passe du ministère des Ressources naturelles à celui de la Sécurité publique ; l'hon. Marie-Claude Blais, c.r., passe de ministre de la Justice et procureure générale à ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ; l'hon. Jody Carr passe du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à celui de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail : l'hon. Bruce Fitch passe du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux à celui du Développement économique ; l'hon. Danny Soucy passe du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail à celui de l'Environnement et des Gouvernements locaux ; l'hon. Robert Trevors passe du ministère de la Sécurité publique à celui des Ressources humaines ; l'hon. Hugh Flemming, c.r., est nommé procureur général en plus de ses fonctions de ministre de la Santé.

La quatrième session de la 57^e législature s'ouvre le mardi 5 novembre 2013 à 14 h. Le lieutenant-gouverneur prononce le discours du trône qui énonce le programme parlementaire du gouvernement. Brian Gallant, chef de l'opposition officielle, prononce l'adresse en réponse au discours du trône le 7 novembre.

Pendant la séance d'automne, un total de 29 projets de loi sont présentés, dont 19 reçoivent la sanction royale. En particulier, un projet de loi est présenté pour réformer les régimes de pension du secteur public par la mise en oeuvre d'un régime de retraite à risques partagés dans les services publics. Le régime jette les bases d'une conversion en 2014 de l'actuel régime de retraite des parlementaires au modèle à risques partagés.

La Chambre ajourne ses travaux le 13 décembre, après 24 jours de séance. La répartition des sièges à la Chambre à la fin de l'année est la suivante : Progressistes-Conservateurs, 41 ; Libéraux, 13; Indépendant, 1.



FAITS SAILLANTS

Dévoilement de portrait

Le 18 octobre, le portrait de l'ancien lieutenant-gouverneur, l'hon. Herménégilde Chiasson, est dévoilé dans le foyer de l'Assemblée législative. Le dévoilement officiel est organisé par le président



L'artiste, Stephen May, ici à la gauche avec hon. Herménégilde Chiasson et sa femme, Marcia Babineau

Dale Graham. Présentes avec Son Honneur sont les personnes suivantes : le lieutenant-gouverneur, l'hon. Graydon Nicholas, et l'hon. Beth Nicholas, le premier ministre Alward, le portraitiste Stephen May ainsi qu'une variété invités. Après le dévoilement du portrait, les invités sont accueillis à la bibliothèque de l'Assemblée législative pour une réception.

L'Assemblée législative abrite les portraits d'anciens lieutenants-gouverneurs Nouveau-Brunswick, remontant à la fin des années 1800. L'hon. M. Chiasson est le 29^e lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick et a occupé la charge de 2003 à 2009. Il est également artiste et dramaturge acadien de renom.

Amélioration à l'enceinte parlementaire

D'importantes améliorations sont apportées à l'enceinte de l'Assemblée législative à la fin de l'été et au début de l'automne. Les allées existantes sont remplacées, et l'aménagement est grandement amélioré, ce qui se traduit par un espace extérieur attirant et harmonieux. Des pavés Permacon beiges couvrent maintenant les voies piétonnières et les voies d'accès au terrain, y compris la place du centre qui reproduit la forme du dôme situé à 140 pi au-dessus de la rotonde. Les améliorations découlent des recommandations du plan directeur pour l'édifice, commandé en 2005.

Les améliorations extérieures font suite aux travaux importants de restauration de l'édifice principal de l'Assemblée législative vieux de 125 ans, comprennent une nouvelle couverture en cuivre, la restauration de la facade de maconnerie de l'édifice. la rénovation du dôme de l'édifice et des sculptures extérieures existantes, la réparation de divers endroits à l'intérieur de l'édifice, y compris la Chambre, le démantèlement et la reconstruction des marches de granit à l'entrée principale ainsi que la fabrication d'ornements en cuivre et de balustrades décoratives en fonte. Afin de veiller à ce que les travaux de restauration respectent l'intérêt patrimonial de l'édifice, les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada sont adoptées comme principe de conservation.





Association parlementaire Nouveau-Brunswick—Québec

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick accueille du 27 au 29 septembre la quatrième réunion de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick—Québec. L'association a été créée en 2004 afin de renforcer les liens déjà étroits entre les assemblées législatives du Québec et du Nouveau-Brunswick et de servir de cadre régulier de réunion entre les deux assemblées.

La délégation du Nouveau-Brunswick est composée du président Dale Graham, du vice-président Carl Urquhart et des parlementaires Martine Coulombe, Denis Landry, Hédard Albert, John Betts et Carl Killen. La délégation du Québec est composée du président Jacques Chagnon et de six autres délégués, y compris quatre parlementaires de l'Assemblée nationale. Pendant la conférence de trois jours, les délégués étudient divers sujets d'intérêt commun aux deux provinces, comme les défis en matière d'énergie auxquels feront face les deux provinces au cours des 20 prochaines années.

Nouveaux hauts fonctionnaires de l'Assemblée

En 2013, quatre nouveaux hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative sont nommés et assermentés. Dans les photos figurent avec le président Graham, dans le sens des aiguilles d'une montre à partir de la gauche, Charles Murray, assermenté ombudsman le 3 juillet ; Katherine d'Entremont, assermentée commissaire aux langues officielles le 22 juillet ; le juge Alfred R. Landry (accompagné du juge en chef de la Cour suprême, l'hon. J. Ernest Drapeau), assermenté commissaire aux conflits d'intérêts le 11 septembre ; Norman Bossé, assermenté défenseur des enfants et de la jeunesse le 30 juillet.





PARLEMENTAIRES



RÔLE DE LA PRÉSIDENCE

La personne qui occupe la charge de président de l'Assemblée législative est élue au scrutin secret par les autres députés à l'ouverture d'une nouvelle législature ou lorsqu'une vacance se produit. Le président est investi de l'autorité suprême à la Chambre. En sa qualité de représentant de l'Assemblée législative, il en sauvegarde les privilèges et en dirige les travaux.

Pour assurer le déroulement ordonné des travaux, la Chambre observe certaines règles parlementaires, tant écrites que traditionnelles. Le président doit veiller à l'observation des règles de procédure dont l'Assemblée s'est dotée et protéger les droits et privilèges de l'Assemblée et de chaque député. De plus, il maintient l'ordre, interprète le Réglement et donne le droit de parole aux députés, assurant ainsi une représentation équitable de l'opinion. Il préside les débats de la Chambre en toute impartialité. Le président ne participe pas aux débats et ne vote pas, sauf en cas de partage des voix.



Le président assure la direction du Bureau de l'Assemblée législative et a la responsabilité des services, du personnel et

des installations qui relèvent directement de l'Assemblée législative. Il assure la présidence de la section néo-brunswickoise de l'Association parlementaire du Commonwealth et la représentation de l'Assemblée législative à des cérémonies et à des occasions officielles.

En plus de toutes les responsabilités énumérées, le président garde sa qualité de député représentant une circonscription provinciale et doit exécuter diverses tâches au nom de son électorat.

RÔLE DES DÉPUTÉS

Le corps législatif du Nouveau-Brunswick comprend la Couronne et les députés élus constitués en Assemblée législative. La reine du Canada, S.M. la reine Elizabeth II, est le chef d'État officiel et est représentée au Nouveau-Brunswick par le lieutenant-gouverneur. La principale fonction de la Législature, qui est de légiférer, incombe conjointement au lieutenant-gouverneur et à l'Assemblée législative ; celle-ci adopte les lois, et le lieutenant-gouverneur les sanctionne. Ce modèle s'inspire d'une tradition britannique séculaire, à savoir que le pouvoir de l'État appartient à la Couronne alors que l'exercice de ce pouvoir appartient aux députés élus.



Le régime de gouvernement du Nouveau-Brunswick, tout comme le régime fédéral à Ottawa, s'appuie sur le régime parlementaire britannique. Chacun des 55 députés est élu individuellement pour représenter l'électorat d'une circonscription. Les députés n'ont pas besoin d'une affiliation à un parti politique organisé, mais c'est le cas en général au Nouveau-Brunswick.

Les trois fonctions principales de la Législature sont l'adoption des lois, la surveillance et la représentation. Le processus législatif (adoption des lois) demande une part importante du temps de séance de l'Assemblée.

La surveillance désigne la façon de tenir le gouvernement responsable. La tâche d'examiner et de critiquer les actions du gouvernement appartient principalement à l'opposition. La période des questions orales est le moyen de surveillance le plus visible.

La représentation désigne la façon de servir et de représenter l'électorat. Pour de nombreux députés, la circonscription est une caractéristique fondamentale de leur fonction. Nombre de députés considèrent que l'une de leurs tâches principales est de servir l'électorat, et la plupart d'entre eux y consacrent une bonne partie de leur temps et de leurs efforts.

ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

Le terme « Législature » ou Assemblée législative désigne en général l'institution qui exerce le pouvoir législatif. De façon plus particulière, les parlementaires entendent par « législature » la période entre deux élections générales. Les élections générales donnent lieu à la formation d'une « nouvelle » Assemblée législative.

La réunion annuelle de l'Assemblée s'appelle « session ». En vertu de la Loi constitutionnelle de 1867, au moins une session de la législature doit avoir lieu chaque année. Une législature peut compter plusieurs sessions. L'expression « session » renvoie à la période entre l'ouverture de l'Assemblée législative, lorsque le lieutenant-gouverneur prononce le discours du trône, et la prorogation des travaux parlementaires. Les travaux inachevés à la prorogation meurent au Feuilleton et Avis. Une session peut aussi prendre fin par dissolution, dans quel cas des élections générales suivent.

La réunion quotidienne de l'Assemblée s'appelle « séance ». Une séance n'est pas nécessairement synonyme d'un jour civil. Certaines séances sont très brèves, alors que d'autres ont été plus longues qu'une journée civile. Une séance se termine par l'ajournement de la Chambre.

Les heures ordinaires de séance de la Chambre sont les suivantes :

mardi de 13 h à 18 h: de 10 h à 12 h 30 : mercredi de 14 h à 18 h; ieudi de 13 h à 18 h: vendredi de 10 h à 12 h 30 : de 13 h 30 à 16 h 30.

Les heures ordinaires de séance sont prescrites par le Règlement et peuvent être modifiées à l'occasion.

Chaque jour de séance se divise en deux parties : les affaires courantes et l'ordre du jour.



Affaires courantes

Les affaires courantes sont consacrées aux nouvelles affaires et servent à donner aux députés l'occasion de porter une gamme de questions à l'attention de la Chambre. Les mêmes rubriques reviennent quotidiennement et paraissent dans l'ordre suivant :

Prière

La prière consiste en deux invocations distinctes suivies du Notre Père, et il est donné lecture de passages en français et en anglais.

Condoléances et messages de sympathie

Les députés ont l'occasion d'offrir leurs condoléances ou de témoigner leur sympathie.

Présentation d'invités

Les députés ont l'occasion de présenter des gens de leur circonscription ou d'autres personnes de marque qui sont à la Chambre.

Félicitations et hommages

Les députés peuvent offrir des félicitations à une personne, à un groupe ou à une association pour des réalisations remarquables.

Présentation des pétitions

Les membres du public ont le droit de présenter à l'Assemblée législative ou au gouvernement une pétition demandant la prise d'une certaine mesure. Les particuliers ou groupes désireux de présenter une pétition à la Chambre doivent obtenir le concours d'un député à cette fin.

Réponses aux pétitions et aux questions écrites

Un ministre, au nom du gouvernement, peut déposer à la Chambre une réponse à une pétition ou à une question écrite déjà présentée à la Chambre.

Présentation des rapports de comités

Les renseignements que les comités transmettent à la Chambre le sont sous forme de rapport de comité. Les comités présentent des rapports qui portent sur une gamme de sujets, y compris ce qui suit : les projets de loi, les prévisions budgétaires, les questions de procédure et l'étude d'une question particulière.

Dépôt de documents

Les ministres peuvent déposer sur le bureau de la Chambre tout état, rapport ou autre document qui traite d'une question relevant des responsabilités administratives du gouvernement. De nombreuses lois exigent que certains rapports et documents soient déposés à la Chambre chaque session ou chaque année. D'autres documents peuvent être déposés conformément à un article du Règlement ou à une résolution de la Chambre.



Déclarations de ministres

Les ministres peuvent faire une brève déclaration ou donner une brève explication sur la politique du gouvernement ou sur l'administration ministérielle. Il n'est permis aucun débat sur ces déclarations ou explications: toutefois, chaque parti reconnu de l'opposition peut faire un bref commentaire.

Déclarations de députés

Les députés autres que les ministres peuvent faire une brève déclaration ayant trait à des questions auxquelles ils accordent de l'importance.

Questions orales

Chaque jour de séance, 30 minutes sont réservées aux guestions posées oralement. Pendant la période des questions orales, les députés peuvent adresser aux ministres des questions portant sur des sujets urgents. Les ministres peuvent y répondre ou en prendre note.

Dépôt de projets de loi

Les députés et les ministres ont l'occasion de déposer de nouveaux projets de loi à la Chambre et d'en expliquer sommairement l'objet.

Avis de motion

Pour que les députés soient bien préparés lorsque des affaires sont mises en discussion à la Chambre, un avis écrit présenté deux jours à l'avance est exigé pour les affaires importantes de la Chambre. Les députés peuvent donner cet avis au moment de l'appel des avis de motion.

Avis d'affaires émanant de l'opposition

Les affaires émanant de l'opposition sont la première affaire à l'ordre du jour le jeudi. Une affaire de l'opposition peut être étudiée dans un ordre différent de son ordre de priorité ou de présentation à la Chambre, pourvu qu'un avis d'un jour ait été donné à la Chambre, à l'appel des avis d'affaires émanant de l'opposition.

Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre

Les motions proposées à cette rubrique sont liées au déroulement des travaux de la Chambre et sont proposées par le gouvernement. Le gouvernement annonce aussi à cette rubrique l'horaire et le programme quotidiens des travaux de la Chambre.

Ordre du jour

L'ordre du jour est le programme quotidien des travaux de la Chambre, tel qu'il est fixé dans le Feuilleton et Avis. Une affaire courante peut comprendre l'étude de projets de loi à diverses étapes, de prévisions budgétaires ou de motions dont avis a déjà été donné.



STATISTIQUES COMPARATIVES SUR LA CHAMBRE

	56 ^e législature	législature 57 ^e législature		
	4 ^e session	1 ^e session	2 ^e session	3 ^e session
	2009 - 2010	2010 - 2011	2011 - 2012	2012-2013
Jours de séance Jours de séance Séances en soirée	68 0	58 11	55 11	58 5
Projets de loi d'initiative ministérielle déposés sanction royale accordée	44	54	59	56
	43	52	57	54
Projets de loi d'intérêt privé - déposés - sanction royale accordée	5	1	2	3
	5	1	1	3
Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire - déposés - sanction royale accordée	9 1	0	8 0	13 0
Motions émanant du gouvernment - total - débattues - adoptées - retirées	3	11	14	19
	1	3	4	5
	3	11	14	18
	0	0	0	0
Motions émanant des députés - total - débattues - adoptées - portant dépôt de documents	68	84	57	56
	19	17	15	13
	11	14	8	8
	43	59	32	21
Comité des subsides : - Chambre (jours de séance) - Comité des prévisions budgétaires	22	25	15	12
	0	0	4	12
Rapports annuels déposés	56	90	75	66
Pétitions	258	127	95	47
Questions écrites	0	0	38	10



DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE **AU 31 DÉCEMBRE 2013**

Plan de la Chambre



Brian Macdonald Fredericton-Silverwood



Sherry Wilson Petitcodiac



Claude Williams Kent South Kent-Sud



Bruce Fitch Riverview



Serge Robichaud Miramichi Bay-Neguac / Baie-Miramichi—Néguac



Ross Wetmore Grand Lake-Gagetown



Craig Leonard Fredericton-Lincoln



Blaine Higgs Quispamsis



Glen Tait Saint John East Saint John-Est



Ryan Riordon Nepisiguit



Dorothy Shephard Saint John Lancaster



David Alward Woodstock



Glen Savoie Saint John-Fundy



Carl Killen Saint John Harbour



Marie-Claude Blais Moncton North Moncton-Nord



Paul Robichaud Lamèque-Shippagan-Miscou



Yvon Bonenfant Madawaska-les-Lacs



Martine Coulombe Restigouche-la-Vallée



Hugh Flemming Rothesay



Madeleine Dubé Edmundston-Saint-Basile



Jake Stewart Southwest Miramichi Miramichi-Sud-Ouest



Kirk MacDonald York North York-Nord



Danny Soucy Drummond-Saint-André / Grand-Sault—Drummond-Saint-André



Jody Carr Oromocto



Wes McLean Victoria-Tobique



Troy Lifford Fredericton-Nashwaaksis



Trevor Holder Saint John Portland



Pam Lynch Fredericton-Fort Nashwaak



Bruce Northrup Kings East Kings-Est



Sue Stultz Moncton West Moncton-Ouest



Curtis Malloch Charlotte-Campobello



Wayne Steeves Albert



Michael Olscamp Tantramar



Greg Davis Campbellton-Restigouche Centre/ Campbellton-Restigouche-Centre



Bev Harrison Hampton-Kings



Robert Trevors Miramichi Centre Miramichi-Centre



Hon. Dale Graham Speaker Carleton



L'hon. Dale Graham président Carleton



Donald J. Forestell Clerk greffier

Shayne Davies Clerk Assistant greffier adjoint

Rose Campbell Clerk Assistant greffière adjointe



Donald Arseneault Dalhousie-Restigouche East / Dalhousie-Restigouche-Est



Rick Doucet Charlotte-The Isles Charlotte-les-Îles



Bertrand LeBlanc Rogersville-Kouchibouguac



Roger Melanson Dieppe Centre-Lewisville / Dieppe-Centre—Lewisville



Bernard LeBlanc Memramcook-Lakeville-Dieppe



Roland Haché Nigadoo-Chaleur



Brian Gallant Kent



Chris Collins Moncton East Moncton-Est



Denis Landry Centre-Péninsule-Saint-Sauveur



Bill Fraser Miramichi-Bay du Vin / Miramichi-Baie-du-Vin

Victor Boudreau

Shediac-

Cap-Pelé



Hédard Albert Caraquet



Brian Kenny Bathurst



John W. Betts Moncton Crescent Moncton-Crescent



Jack Carr New Maryland-Sunbury West / New Maryland-Sunbury-Ouest



Jim Parrott Fundy-River Valley



Claude Landry Tracadie-Sheila



Carl Urquhart York



PC



L



Ind.

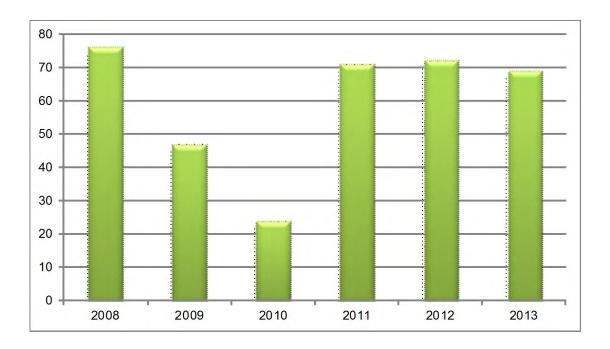


ACTIVITÉS DES COMITÉS



Les comités parlementaires effectuent une quantité importante de travaux. Ces comités sont un prolongement de la Chambre et ils mènent à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils servent à accélérer les travaux de la Chambre et permettent une étude plus poussée de questions de nature complexe ou technique. Ils peuvent aussi consulter la population sur des affaires importantes et se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

En 2013, 11 comités permanents et 3 comités spéciaux sont constitués et tiennent 69 réunions au total. Les comités permanents sont constitués par la Chambre et sont actifs pendant la durée de la législature. Les comités spéciaux sont constitués pour étudier des questions précises et subsistent jusqu'à la présentation de leur rapport final ou jusqu'à la dissolution de la Chambre, selon la première éventualité.



Nombre annuel de réunions de comités



Voici une liste des comités, de leur composition, de leurs mandats et de leurs activités, au 31 décembre 2013.

COMITÉS PERMANENTS

Comité d'administration de l'Assemblée législative

Membres: L'hon. M. D. Graham (P) M. B. Macdonald

M. Urquhart (VP) M. Betts
M. C. Landry M. Fraser

L'hon. M. P. Robichaud M. Bertrand LeBlanc

L'hon. M^{me} Blais, c.r. M. Boudreau

Mandat

Le comité est responsable de l'administration et du fonctionnement des édifices et des terrains de l'Assemblée législative et, en général, de toute question afférente à l'Assemblée législative et aux parlementaires, y compris les budgets, les politiques financières, les allocations et les dépenses des parlementaires ainsi que les conditions d'emploi des hauts fonctionnaires et du personnel.

Activités

Le comité tient sept réunions, le 30 janvier, le 27 février, le 12 mars, le 1^{er} mai, le 19 juin, le 23 octobre et le 4 décembre, afin de discuter de diverses questions liées au fonctionnement et à l'administration de l'Assemblée législative.

Comité permanent des corporations de la Couronne

Membres: M. Jack Carr (P) M. S. Robichaud

M. Wetmore (VP) M^{me} Lynch
M. Steeves M. Melanson
M. Killen M. Doucet
M. Malloch M. Albert

Mandat

Le comité examine les rapports annuels des organismes, conseils et commissions de la province.

Activités

Le comité tient 16 réunions : le 15 janvier, les 5, 6, 7 et 8 février, les 12, 13, 14, 15, 19 et 20 mars, les 1er, 2, 3 et 4 octobre et le 5 décembre. Le comité examine les volumes I et II du rapport de la vérificatrice générale de 2012 et les volumes I et II du rapport de la vérificatrice générale de 2013. Le comité examine aussi les rapports annuels d'Ambulance Nouveau-Brunswick, de la Société des loteries de l'Atlantique, du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, de la Société de l'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, d'Efficacité NB, de FacilicorpNB, de Forest Protection Limited, du Réseau de santé Horizon, d'Investir Nouveau-Brunswick, de la Société de Kings Landing, du New Brunswick Community College, de la Société d'assurancedépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, de la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick, de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, du Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé, de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, de la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, du Musée du Nouveau-Brunswick, de la Société dénergie du Nouveau-Brunswick, de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, de la Société de développement régional, du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, du Réseau de santé Vitalité et de Travail sécuritaire NB.



Comité permanent de l'éducation

Membres : M. Killen (P) M. C. Landry M^{me} Coulombe (VP) M. Davis

M. Stewart M. Collins
M. Harrison M. Haché

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines questions liées au système d'éducation du Nouveau-Brunswick.

Activités

Le comité tient cinq réunions, les 18, 23 et 25 avril et les 2 et 8 mai, afin d'étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Le comité présente son rapport à la Chambre le 9 mai.

Comité permanent des prévisions budgétaires

Membres :M. Tait (P)M. MallochM. Wetmore (VP)M. Boudreau

M. Savoie M. Kenny
M. Davis M. Bernard LeBlanc

M^{me} Wilson

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner les prévisions budgétaires de certains ministères.

Activités

Le comité tient 12 réunions, les 16, 19 et 30 avril et les 8, 9, 14, 15, 16, 17, 28, 29 et 31 mai, afin d'étudier certaines prévisions budgétaires. Le comité présente son premier rapport à la Chambre le 21 mai, et son deuxième rapport le 4 juin.

Comité permanent des soins de santé

Membres: M. Bonenfant (P) M. S. Robichaud

M^{me} Wilson (VP) M. Davis
M. K. MacDonald M. Doucet
M^{me} Lynch M. Arseneault

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines questions liées au système de soins de santé du Nouveau-Brunswick.

Activités

Le comité tient sept réunions, les 17 et 24 avril et les 1, 3, 7, 10 et 15 mai, afin d'étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé. Le comité se réunit aussi le 12 juin afin d'étudier



le projet de loi 54, Loi sur le bronzage artificiel. Le comité présente son premier rapport à la Chambre le 21 mai, et son deuxième rapport le 13 juin.

Comité permanent de modification des lois

L'hon. M^{me} Blais, c.r. (P) Membres: M. B. Macdonald

M. Bonenfant M. Kenny

M^{me} Lynch M. Bertrand LeBlanc

M. Malloch

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certains projets de loi avant la deuxième lecture. Le renvoi vise souvent à permettre une consultation du public.

Activités

Le comité se réunit le 14 février pour étudier le projet de loi 64, Loi concernant la sélection des candidats sénatoriaux, et les mémoires présentés par le public.

Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

M. S. Robichaud Membres: M. Davis

M^{me} Lynch M. Riordon M. Albert M. Tait M. Wetmore M. Arseneault

Mandat

Le comité examine les rapports présentés à la Chambre par les hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative, soit la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, la vérificatrice générale, le directeur général des élections, le défenseur des enfants et de la jeunesse, la commissaire aux langues officielles, le commissaire aux conflits d'intérêts, le défenseur en matière d'assurances et l'ombudsman.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2013.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

Membres: M. Killen (P) M. Savoie

> M^{me} Wilson (VP) M. Bertrand LeBlanc

M^{me} Coulombe M. D. Landry

M. Stewart

Mandat

Le comité examine tous les projets de loi d'intérêt privé avant la deuxième lecture. Toute personne touchée par un projet de loi d'intérêt privé peut comparaître devant le comité.

Activités

Le comité tient deux réunions, le 13 juin et le 12 décembre, afin d'étudier certaines mesures législatives d'intérêt privé. Le comité présente des rapports à la Chambre aux deux dates en question.



Comité permanent des privilèges

Membres: M. Harrison (P) M. Riordon M. Steeves (VP) M. Albert

M. S. Robichaud M. Bernard LeBlanc

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'étudier des questions de privilège liées à la Chambre, à un comité ou à un parlementaire.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2013.

Comité permanent de la procédure

Membres: M. Urquhart (P) M. Stewart M. Fraser

M. C. Landry (VP) M. Steeves M. Melanson

M. Harrison

Mandat

Les questions liées au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que celles soumises par le président de l'Assemblée, sont d'office renvoyées au comité.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2013.

Comité permanent des comptes publics

Membres: M. Boudreau (P) M. Riordon

M. Bonenfant (VP) M. Savoie M. Stewart M. Tait M^{me} Coulombe M. Collins M. Betts M. Arseneault

Mandat

Le comité examine les rapports de la vérificatrice générale, les comptes publics et les rapports annuels des ministères.

Activités

Le comité tient 12 réunions : les 15, 16, 17 et 18 janvier, les 20, 21 et 22 février, les 8, 9, 10 et 29 octobre et le 5 décembre. Le comité examine les volumes I et II du rapport de la vérificatrice générale de 2012 et les volumes I et II du rapport de la vérificatrice générale de 2013. Le comité examine aussi les rapports annuels des ministères et bureaux suivants : Secrétariat des affaires autochtones; Agriculture, Aquaculture et Pêches; procureur général; Entreprises Nouveau-Brunswick; Énergie; Environnement et Gouvernements locaux; Finances; Santé; Ressources humaines; Affaires intergouvernementales; Justice et Consommation; Ressources naturelles; Éducation postsecondaire, Formation et Travail ; Sécurité publique ; Développement social ; Approvisionnement et Services : Tourisme et Parcs : Transports et Infrastructure.



COMITÉS SPÉCIAUX

Comité spécial de révision de la Loi sur les langues officielles

L'hon. M^{me} Blais, c.r. (P) Membres: M. Davis

M. Albert (VP) M. C. Landry M. Riordon M. Killen M^{me} Lynch M. Collins M. Bonenfant M. Haché

Mandat

Le comité est constitué afin de mener un examen et une consultation à l'égard de la Loi sur les langues officielles, de revoir les décisions juridiques, les recommandations du commissariat aux langues officielles ainsi que les suggestions des gens du Nouveau-Brunswick quant à la modification de la loi.

Activités

Le comité tient quatre réunions : les 24 et 29 janvier, le 11 avril et le 13 juin. Le 25 avril, le comité rend public un rapport provisoire dans le but d'obtenir l'apport du public avant de finaliser et de déposer le rapport à la Chambre. Le comité présente son rapport final le 14 juin.

Comité spécial de la réforme parlementaire

M. Harrison (VP) Membres: M. Riordon

M. C. Landry M. Boudreau M. Killen M. Melanson

M. Jack Carr

Mandat

Le comité est constitué afin d'examiner un rapport intitulé Propositions de réforme législative au Nouveau-Brunswick et d'étudier la réforme d'usages actuels à l'Assemblée législative afin d'encourager une plus grande participation et représentation en faveur des gens du Nouveau-Brunswick.

Activités

Le comité tient deux réunions, le 31 janvier et le 19 février.

Comité spécial de Point Lepreau

L'hon. M^{me} Shephard Membres: M. K. MacDonald (P)

> M. Tait (VP) M. Killen L'hon. M. Lifford M. Doucet

M. Savoie M. Bernard LeBlanc

Mandat

Le comité est constitué afin d'examiner la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau et les questions liées au dépassement des coûts pour que les gens du Nouveau-Brunswick soient pleinement au fait de l'avancement des travaux.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2013.

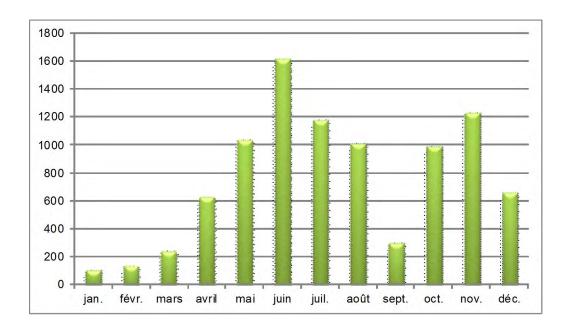


PARTICIPATION DE LA POPULATION



VISITEURS ET VISITES GUIDÉES

Le nombre de visiteurs à l'Assemblée législative augmente de 24 % en 2013, la plus forte augmentation étant enregistrée pendant les mois de l'été. En tout, 9 143 personnes visitent l'Assemblée législative en 2013, par rapport à 7 387 personnes en 2012. Trois guides touristiques sont engagés pendant les mois de l'été, ce qui permet des visites guidées sept jours par semaine. Il y a en moyenne 11,2 visites guidées par jour, avec une pointe de 26 visites le 3 août.



Nombre de visiteurs par mois en 2013



De nouveaux panneaux temporaires sont installés à l'extérieur pendant l'été pour indiquer les heures d'ouverture pour les visites guidées. Les panneaux sont nécessités par les travaux de construction et d'aménagement paysager en cours sur les lieux. Les panneaux ont une incidence importante sur le nombre de visiteurs. Ce nombre augmente de 55 % de juillet 2012 à juillet 2013, et de 47 % d'août 2012 au même mois en 2013.

Un nouveau dispositif d'affichage permanent est commandé en 2013. Herb Page, un forgeron du Village historique de Kings Landing, crée sur mesure un porte-affiches en fer forgé, qui est installé à la limite du terrain, près de l'intersection des rues Queen et St. John. Des affiches à y insérer sont produites pour la saison touristique 2014; la première porte des renseignements généraux, et la deuxième indique les heures des visites guidées.

Le nombre de visites scolaires reste constant en 2013, car le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance poursuit son programme de subvention pour aider les écoles à payer les frais de déplacement liés aux visites à l'Assemblée législative. De plus, pour souligner la journée Invitons nos jeunes au travail, le ministère des Finances et le ministère de la Justice et de la Consommation organisent une visite d'élèves de 9e année à l'Assemblée législative le 6 novembre.

L'Assemblée législative accueille le 3 décembre une délégation de législateurs et législatrices de l'État du Maine. Les dirigeants de l'État, qui se classe quatrième en importance parmi les partenaires commerciaux de la province, viennent visiter le passage transfrontalier entre Woodstock et Houlton, examiner les efforts que déploient conjointement le Canada et les États-Unis afin d'améliorer la sécurité et de faciliter les échanges commerciaux, ainsi que participer à diverses tables rondes sur les partenariats, tant actuels que futurs, entre l'État et la province.

D'autres dignitaires sont accueillis à l'Assemblée législative en 2013, y compris : M. Tatsuo Arai, consul général du Japon, le 28 février; M. Joel Lion, consul général d'Israël, le 22 avril; une délégation de secrétaires permanents des Caraïbes, le 4 juin ; S.E. Junsai Zhang, ambassadeur de la République populaire de Chine, le 16 septembre ; S.E. Hee Yong Cho, ambassadeur de la République de Corée du Sud, le 18 septembre ; S.E. Werner Wnendt, ambassadeur de l'Allemagne, le 20 novembre : M. Mourad Meleika, consul général de l'Égypte, le 27 novembre : S.E. Dienne Hardianti Moehario, ambassadrice de l'Indonésie, le 4 décembre.



Les visiteurs sont accueillis dans le hall de l'Assemblée, longent les corridors, passent devant le couloir abritant les portraits des lieutenants-gouverneurs et gravissent l'escalier en colimacon.



ACTIVITÉS SPÉCIALES ET CÉRÉMONIES

Le 7 janvier, une cérémonie de commémoration de 1812 a lieu à la Chambre du conseil.

Plusieurs parlementaires et militaires y assistent. Parallèlement, les Services d'archéologie de la Direction du patrimoine du ministère du Tourisme, du Patrimoine et des Parcs dévoilent une pièce de monnaie, le Half Penny Token, découverte sur une plage du nord-est du Nouveau-Brunswick. De telles pièces de monnaie ont été émises pendant la guerre de 1812-1814.

L'Assemblée législative organise aussi une exposition de tableaux commémorant la marche du 104^e Régiment de fantassins (Nouveau-Brunswick) pendant la guerre de 1812. Yvon Bonenfant, député de Madawaska-les-Lacs, accueille les artistes à l'Assemblée législative en avril, lors de l'ouverture de l'exposition de deux semaines. Plusieurs célébrations sont organisées dans l'ensemble de la province pour marquer le 200^e anniversaire de la guerre de 1812 et la participation des gens du Nouveau-Brunswick.



Le Half Penny Token, émis pendant la guerre de 1812.

Le 31 janvier, le sénateur Percy Mockler remet la Médaille du jubilé de la reine à trois personnes lors d'une petite cérémonie dans le cabinet du président. L'hon. Dale Graham, président de l'Assemblée législative, Daniel Allain et Yvon Long sont les récipiendaires.

Le 7 juin, Alison Redford, première ministre de l'Alberta, s'adresse aux parlementaires avant le début de la séance ce jour-là. La première ministre Redford fait la promotion du pipeline ouest-est et des possibilités de bâtir une économie plus forte et de créer des emplois au Nouveau-Brunswick, en Alberta et dans l'ensemble du Canada.

Le 8 octobre, une réception de retraite est tenue dans la Chambre du conseil pour l'hon. Patrick A. A. Ryan, commissaire aux conflits d'intérêts. Ayant de devenir commissaire, il a été juge à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick jusqu'à sa retraite en 2005. Il a été nommé commissaire le 12 avril 2005.



Le juge Ryan, à gauche, avec le président et le premier ministre David Alward, lors de sa réception de retraite.



La cérémonie annuelle de nomination des conseillers de la reine a lieu à la Chambre de l'Assemblée législative le 28 octobre. L'honneur est conféré à des avocats chevronnés afin de souligner leur engagement à l'égard des principes de la profession juridique et leur apport à leurs collectivités. Voici les récipiendaires de cette année : René J. Basque, de Moncton; Michel Bastarache, de Moncton; Michael E. Bowlin, de Fredericton; Nancy E. Forbes, de Fredericton; James E. Fowler, de Moncton; Margaret Gallagher, de Saint John; Cameron H. Gunn, de Fredericton; Catherine Lahey, de Saint John; John B. Malone, de Sussex; Shirley C. MacLean, de Fredericton; Nicole Poirier, de Moncton.

L'Assemblée législative participe en novembre à la campagne des lumières mauves. Dans le

L'entrée est illuminée pour la campagne des lumières mauves.

cadre de cette campagne de sensibilisation au cancer du pancréas, à l'initiative de Cancer du pancréas Canada, organisme de charité oeuvrant à l'échelle du Canada, un jeu de lumières mauves illumine l'Assemblée législative.

Diverses cérémonies de remise de prix ont lieu à l'Assemblée législative en 2013, y compris la cérémonie de remise des prix du Conseil de liaison des Forces canadiennes, le 19 mars, la cérémonie de remise des Prix du duc d'Édimbourg, niveau argent, le 28 septembre, la cérémonie de remise de la fourragère du Canada, le 26 octobre, et la cérémonie annuelle de remise des prix du conseil du Nouveau-Brunswick de Scouts Canada, en novembre.

La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël provincial a lieu le 29 novembre devant l'édifice de l'Assemblée législative. L'hon. Troy Lifford, ministre de la Justice et député de Fredericton-Fort Nashwaak, Brian Gallant, chef de l'opposition officielle, l'hon. Dale Graham,

président de l'Assemblée législative. Donald Forestell, greffier de l'Assemblée, et le rév. Daniel Walton, aumônier de l'Assemblée, sont au nombre des invités de marque. Les Epsilon Y's Men et les Epsilon Y's Menettes servent



Mikaylie Bates et Ava Peckham. L'arbre s'illumine à l'appui d'un bouton.

du cidre chaud et du chocolat chaud au public. Le divertissement de la soirée est assuré par la chorale de l'École des Bâtisseurs et la chorale Elm City Echoes. Après l'illumination de l'arbre, le père Noël et le Fredericton Concert and Marching Band mènent un défilé sur la rue Queen afin de poursuivre les festivités devant l'hôtel de ville de Fredericton. à l'occasion de l'illumination de son arbre.



COLLOQUE PARLEMENTAIRE POUR ÉLÈVES

Le 24^e colloque parlementaire annuel pour élèves se déroule du 3 au 5 mai. Le colloque réunit un total de 55 élèves d'écoles secondaires, tant francophones qu'anglophones, qui représentent toutes les régions de la province. Le colloque est un programme apolitique pour les élèves de la 11^e et de la 12^e année. Ses objectifs sont les suivants : faire comprendre en profondeur les fonctions et les rouages de l'appareil gouvernemental ; encourager la tenue de parlements jeunesse dans les écoles secondaires ; favoriser des relations positives entre les élèves anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick ; former des Canadiennes et Canadiens renseignés et conscients de leurs responsabilités. Les critères de sélection des participants et participantes sont l'aptitude à donner des impulsions, de bons résultats scolaires, le sens des responsabilités, un intérêt pour les affaires communautaires et l'actualité ainsi que la volonté de partager leur expérience. Les élèves sont recommandés par les directions d'écoles, le personnel d'orientation et le personnel enseignant.

Le vice-président Carl Urquhart accueille les élèves à l'Assemblée législative. Pendant la fin de semaine, les élèves participent à diverses conférences portant sur les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire du gouvernement. Le premier ministre David Alward parle du rôle du premier ministre et des défis et responsabilités de la charge. Brian Gallant, chef de l'opposition officielle, parle du rôle de l'opposition, et Brian Macdonald, député de Fredericton—Silverwood, parle du rôle du député. L'hon. Julian A.G. Dickson, juge de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick, parle du rôle du pouvoir judiciaire.

Les élèves participent à divers ateliers dirigés par les greffiers parlementaires en guise de préparation au point culminant de la fin de semaine, la tenue d'un Parlement jeunesse dans la Chambre historique de l'Assemblée législative. Les élèves occupent le siège normalement réservé à leur député respectif et disposent du système d'interprétation simultanée de l'Assemblée législative. Le vice-président de l'Assemblée législative préside le Parlement jeunesse, au cours duquel les élèves mettent en pratique les renseignements obtenus pendant les ateliers en tenant la période des questions orales et en faisant des déclarations de députés. Les élèves tiennent aussi des débats et des votes sur de nombreuses motions et mesures législatives qu'ils ont rédigées eux-mêmes et qui portent sur des questions qui les préoccupent.



Participants et participantes au colloque parlementaire pour élèves 2013



PROGRAMME DES PAGES

Les pages jouent un rôle précieux qui fait partie intégrante du fonctionnement de l'Assemblée législative. Selon la croyance générale, l'emploi des pages au Canada, qui date du milieu des années 1800, serait fondé sur la coutume aux États-Unis, où ils étaient appelés « coursiers » à partir de 1827. La désignation « page de la Chambre » apparaît pour la première fois au Canada en 1841. Au moment de la Confédération, en 1867, le poste de page était déjà bien établi dans les institutions législatives du Canada.



Assemblée legislative du Nouveau-Brunswick en 1898. Deux jeunes pages se tiennent devant les parlementaires.

De nos jours, les pages sont des jeunes sélectionnés comme messagers de la Chambre pour accomplir diverses tâches utiles aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée législative. Les pages sont sélectionnés parmi les étudiants et étudiantes universitaires dont le rendement général est supérieur. Ils doivent fréquenter l'université à temps plein et être disponibles au moins 12 heures par semaine quand la Chambre siège, habituellement de novembre à juin.

Les pages doivent être présents à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick durant tous les jours de séance ordinaire et à diverses réunions des comités spéciaux et des comités permanents. Avant le début des délibérations, les pages distribuent le Feuilleton et Avis du jour aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée. Lorsque la Chambre siège, les pages reçoivent de parlementaires et de membres du personnel des documents qu'ils remettent, sur demande, au président de la Chambre, aux greffiers ou à d'autres parlementaires.

Le rôle de page offre l'occasion d'acquérir des connaissances sur les rouages politiques et parlementaires. Les personnes intéressées à travailler comme page peuvent télécharger le formulaire de demande d'emploi ici : http://www.gnb.ca/leqis/education/page/page-f.asp.

Les pages pour la séance du printemps sont Keenan Cook (page en chef), Brian Cook, Kyle Davenport, Christopher Davis, Julie Frigault, Thomas (Ben) Graham, Connor Jay, Danielle Lapointe, Andrew MacDougall, Jack Simpson, Samuel Titus and Brigid Wheaton.

Les pages pour la séance d'automne sont Jack Simpson (page en chef), Brian Cook, Alisha Cooke, Julie Frigault, Thomas (Ben) Graham, Lindsay Hodd, Connor Jay, Danielle Lapointe, Andrew MacDougall, Phoebe Marmura-Brown, Alex Robichaud, Samuel Titus.



DIFFUSION ET WEBDIFFUSION

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick assure la télédiffusion de ses délibérations depuis 1988. Le Nouveau-Brunswick est parmi les premières provinces canadiennes à installer des caméras vidéo à l'intérieur de son Assemblée législative. En 1988, l'Assemblée législative câblodiffuse, à la chaîne d'accès communautaire (canal 10), les affaires courantes de chaque jour de séance à partir de bandes magnétiques. La couverture des délibérations de l'Assemblée législative est en direct depuis 1989.

Au cours des années 90, la couverture en direct sur la chaîne 10 — la chaîne 9 dans certaines collectivités — est élargie pour inclure presque la séance entière. En 2005, un comité de l'Assemblée législative décide de lancer le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick sur un canal spécialisé entièrement consacré aux délibérations parlementaires. Le canal diffuserait intégralement les délibérations de chaque jour de séance pendant la session parlementaire. La première diffusion a lieu au canal spécialisé le 28 mars 2006.

Le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick diffuse les délibérations quotidiennes de chaque séance dans les deux langues officielles. En 2013, les délibérations sont diffusées au canal numérique 70 de Rogers dans certaines collectivités du Nouveau-Brunswick desservies par le câblodistributeur. Au canal 70 à Fredericton, à Moncton, à Saint John, à Miramichi et dans les collectivités environnantes, l'anglais, qu'il soit parlé sur le parquet de la Chambre ou traduit du français, est l'audio principal. Au canal 70 à Bathurst, à Edmundston et dans les collectivités environnantes, le français est l'audio principal. Le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est aussi disponible au canal numérique 199 (en anglais) et au canal 656 (en français), mais la disponibilité de ceux-ci varie selon la région.

En 2013, Rogers TV continue de télédiffuser la période des questions à une heure désignée chaque jour de séance sur divers canaux communautaires. En outre, le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick poursuit la rediffusion des délibérations quotidiennes de l'Assemblée, normalement dans les 30 minutes de l'ajournement de la Chambre chaque jour de séance.

Les délibérations des comités permanents de l'éducation, des prévisions budgétaires et des soins de santé sont aussi diffusées sur le canal 70 en 2013, étant donné qu'elles se déroulent dans la Chambre de l'Assemblée législative. Les comités ont comme mandat d'examiner les prévisions budgétaires de divers ministères.

En 2013, le son ambiant avec des vidéos des délibérations de l'Assemblée législative continue d'être diffusé en continu sur Internet pour la webdiffusion dans les deux langues officielles. De plus, le son ambiant des réunions du Comité permanent des comptes publics et du Comité permanent des corporations de la Couronne est diffusé en continu sur Internet.

Lorsque l'Assemblée législative ne siège pas, l'ordinateur graphique produit des messages textuels périodiques sur les sujets suivants : la prochaine séance de l'Assemblée législative ; l'horaire régulier des séances du mardi au vendredi ; les particularités liées à la distribution du canal ; des renseignements sur les visites guidées ; les prochaines activités de l'Assemblée législative, y compris les réunions de comités ; plusieurs séries spécialisées sur la fonction, l'historique et les traditions de l'Assemblée législative ainsi que d'autres sujets d'intérêt public qui correspondent au mandat du canal. Des photos des 55 députés continuent d'être montrées, accompagnées de renseignements sur l'allégeance politique, les portefeuilles ministériels (le cas échéant), la circonscription et les coordonnées.

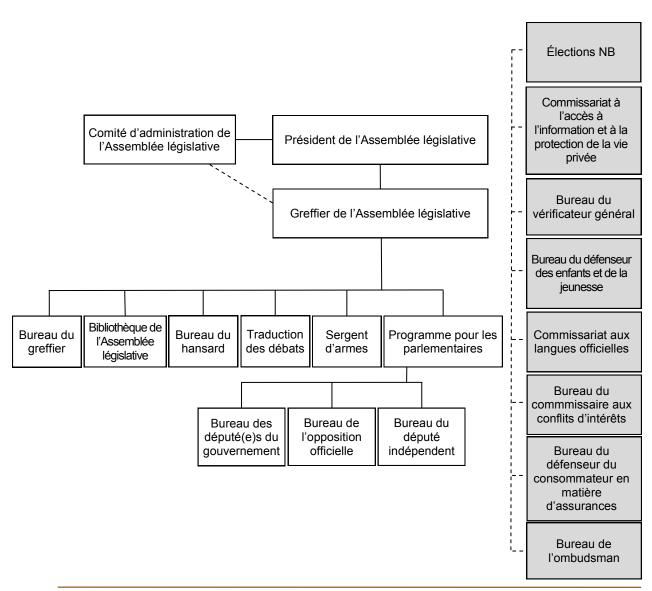


BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISALTIVE

ÉNONCÉ DE MISSION

- Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'instutution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
- Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
- Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
- Enregister les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
- Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
- Assurer à certaines charges mandatées par la loi, relevant de l'Assemblée législative, des ressources administratives, financières et humaines.

ORGANIGRAMME





DESCRIPTION DES FONCTIONS

Greffier de l'Assemblée législative

Le greffier est le conseiller principal du président et des parlementaires en matière de procédure et il fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Nommé sur résolution de la Chambre, le greffier assume une vaste gamme de fonctions liées à l'administration et à la procédure relativement aux travaux de la Chambre et de ses comités. Le greffier de l'Assemblée législative est l'adjoint administratif principal du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un ou d'une sous-ministre.

Bureau du greffier

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille la présidence et les parlementaires en matière de droit parlementaire, de procédure et d'interprétation des règles et des usages de la Chambre.
- Conseille les présidents et les membres des comités de l'Assemblée legislative en matière de procédure et assure des services de soutien.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.
- Assure des services de soutien en matière d'administration, de finances et de ressources humaines au Bureau du vérificateur général, au bureau de l'ombudsman, au bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, au commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, à Élections Nouveau-Brunswick, au bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances et au Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse.

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

Bureau du hansard

Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hansard) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités parlementaires pour les parlementaires.

Traduction des débats

Traduit les travaux de la Chambre (hansard) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités parlementaires et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Sergent d'armes

- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

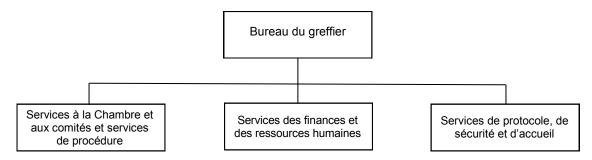
Programme pour les parlementaires

Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.



BUREAU DU GREFFIER

Shayne Davies, greffier adjoint de la Chambre et greffier principal aux comités



Au cours de l'année civile 2013, le personnel du bureau du greffier, ainsi que le personnel de chaque direction du Bureau de l'Assemblée législative, atteint ou dépasse l'objectif principal du bureau : aider les élus à exécuter leurs tâches parlementaires de législateurs. Le travail qu'accomplit avec dévouement le personnel contribue grandement à maintenir à un niveau élevé les services assurés aux parlementaires.

Services de procédure

Les parlementaires, dans l'exercice de leurs fonctions à ce titre, sont appuyés par des services administrés par le greffier de l'Assemblée législative. Le greffier est le plus haut fonctionnaire permanent de l'Assemblée législative et tient rang et statut de sous-ministre. Ses responsabilités à titre de conseiller principal en procédure sont, entre autres, de conseiller le président de l'Assemblée et les parlementaires sur des questions de droit parlementaire, de procédure et d'interprétation des règles et usages de la Chambre. Le greffier est en outre chargé de l'administration générale de l'Assemblée législative et il est secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Le greffier sert tous les parlementaires équitablement, peu importe leur affiliation politique, et doit agir avec impartialité et discrétion. Le bureau du greffier appuie les activités du greffier de l'Assemblée législative.

Les greffiers adjoints remplissent les fonctions de hauts fonctionnaires de l'Assemblée et conseillent les parlementaires et les présidents de séance sur la procédure parlementaire et les activités de la Chambre. Le greffier et les greffiers adjoints sont avocats et membres du Barreau du Nouveau-Brunswick. En plus d'exercer leurs fonctions de greffiers parlementaires, ils font fonction de légistes de la Chambre. Les greffiers adjoints aident le greffier à interpréter et à appliquer la *Loi sur l'Assemblée législative* et d'autres lois, ainsi qu'à rédiger et à réviser les amendements du parquet, les projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire et les projets de loi d'intérêt privé.

Au cours de l'année, les greffiers parlementaires se réunissent régulièrement avec le président de l'Assemblée et les autres présidents de séance et font un survol du Règlement, des précédents et de la procédure de la Chambre. Le personnel assigné à la procédure prodigue des conseils au besoin, rédige des décisions et prépare de la documentation relative à la procédure. En outre, les greffiers rencontrent les présidents et présidentes de comités afin de donner des conseils sur la procédure liée aux comités, d'organiser des réunions et des audiences publiques et de préparer de la documentation et des rapports destinés à la Chambre.

Journaux et publications

En 2013, le recherchiste et greffier aux Journaux compile les 67 fascicules du Journal non révisé des séances du printemps de la troisième session ainsi que de l'ouverture et de la séance



d'automne de la quatrième session. Les Journaux de la Chambre constituent le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. Les fascicules du Journal non révisé sont affichés en ligne dès qu'ils sont prêts dans les deux langues officielles. À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont mis au point, indexés et publiés. Le recueil relié des Journaux de l'Assemblée législative pour 2011-2012 est publié en 2013.

Le texte des projets de loi à la première lecture continue d'être publié en ligne au format PDF. Depuis 2004, le format PDF en ligne des projets de loi à la première lecture est officiel. Au cours de l'année civile 2013, 75 projets de loi sont déposés. L'état en ligne des projets de loi, qui indique l'état d'avancement des projets de loi qui franchissent les diverses étapes à la Chambre, est produit et mis à jour régulièrement.

L'Assemblée poursuit l'archivage en ligne des délibérations. Les séquences suivantes sont archivées sur le site Web : le discours du budget 2013-2014 et le discours en réponse ; le discours de clôture du débat sur le budget, prononcé par le premier ministre ; le discours du trône du 5 novembre et l'adresse en réponse ; le discours de clôture du débat sur le discours du trône, prononcé par le premier ministre. Avec l'aide de Services gouvernementaux, la période des questions orales continue d'être archivée en ligne, ce qui permet au public de visionner en ligne la période quotidienne des guestions en direct ou grâce au libre accès aux archives audio et vidéo.

Les renseignements biographiques sur les parlementaires et les photos de ceux-ci sont mis à jour tout au long de l'année. Les mises à jour publiées et en ligne tiennent compte des changements apportés au Conseil exécutif, au Cabinet fantôme et au plan de la Chambre. Le calendrier de l'Assemblée législative est mis à jour pour tenir compte des jours de séance et des activités spéciales. La liste des membres de comités est modifiée au besoin, des rapports sont affichés, et certains comités chargés de tenir des audiences publiques fournissent un site Web où figurent des renseignements publics pertinents et une adresse URL qui permet de recevoir des mémoires en ligne.

En 2013, un nouveau site Web consacré aux comités parlementaires est lancé afin de mieux renseigner le public sur les activités des comités et leur composition. En outre, un nouveau site Web consacré aux biographies des présidents est créé, fournissant des renseignements biographiques qui remontent à 1786 sur chaque président de l'Assemblée législative.

Rénovations à l'Assemblée législative

Les travaux continus de restauration historique de l'édifice de l'Assemblée législative et de l'enceinte parlementaire se poursuivent en 2013. Conformément aux recommandations du plan directeur pour l'édifice, commandé en 2005, les travaux de restauration au cours des cinq premières années mettent l'accent sur l'enveloppe de l'édifice et comprennent la restauration de la maçonnerie historique, la nouvelle couverture en cuivre et la restauration du dôme. La dernière étape des travaux de restauration vise surtout des questions de qualité de vie, de sécurité et de sûreté touchant les parlementaires, le personnel et les touristes. En 2013, un projet d'aménagement paysager d'envergure est entrepris sur le terrain et le système de gicleurs est modernisé.

Relations interparlementaires

En plus des fonctions habituelles, des membres du personnel du bureau du greffier préparent les itinéraires et coordonnent les sujets des séances de travail pour les parlementaires qui assistent à la Conférence annuelle des présidents d'assemblée, au Conseil régional canadien de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC), à la Conférence régionale de l'APC, au colloque régional canadien de l'APC, à la Eastern Regional Conference du Council of State Governments, à des conférences de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à la conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth et à la conférence du Conseil canadien des comités des comptes publics.



En 2013, le Nouveau-Brunswick accueille la quatrième réunion de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick—Québec. Le bureau du greffier organise l'activité et prépare le programme et les séances d'affaires pour les parlementaires qui y assistent.

Le personnel du bureau du greffier continue aussi de participer au programme de recrutement de pages de la Chambre des communes. Les entrevues pour le programme de pages se déroulent dans les capitales fédérale, provinciales et territoriales entre la mi-février et la fin mars. Des membres du personnel de l'Assemblée législative passent en entrevue à Fredericton les étudiants et étudiantes du Nouveau-Brunswick qui ont postulé pour un emploi de page à la Chambre des communes pendant l'année universitaire suivante. Le personnel fait ensuite des recommandations aux responsables de la Chambre des communes.

Association des greffiers parlementaires du Canada

L'Association des greffiers parlementaires du Canada est une organisation composée des greffiers parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada, du Sénat et de la Chambre des communes. L'association a pour objet d'assurer le perfectionnement professionnel de ses membres en leur permettant d'approfondir leur connaissance des fondements et des principes du régime parlementaire et de la procédure parlementaire au Canada. Elle y parvient par l'échange d'expériences professionnelles et la discussion de sujets d'intérêt commun.

Le serveur de liste de l'Association des greffiers parlementaires (AGP) a été lancé en avril 1998 pour permettre le libre échange de points de vue et de renseignements. Les membres de l'association se servent du réseau de l'AGP pour fournir des renseignements, poser des questions, mener des sondages et demander des conseils sur une vaste gamme de questions procédurales et administratives. Les messages transmis sur le réseau de l'AGP sont archivés afin de conserver cet apport pour consultation ultérieure.

En 2013, les greffiers répondent à de nombreuses demandes de renseignements affichées sur le réseau de l'AGP. Les questions affichées au cours de l'année portent sur divers sujets tels que l'outrage au Parlement, les questions de privilège, les audits externes, les pétitions électroniques, les éléments d'actif d'un bureau de circonscription, les services de diffusion, les lignes directrices pour la tribune de la presse et la rémunération des parlementaires.

Revue parlementaire canadienne

Le personnel du bureau du greffier prépare des rapports trimestriels pour la Revue parlementaire canadienne. La revue a été fondée en 1978 afin de renseigner les législateurs canadiens sur les activités des sections fédérale, provinciales et territoriales de la région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth et de promouvoir l'étude des institutions parlementaires canadiennes et l'intérêt à cet égard. En 2013, le bureau du greffier veille à ce qu'un résumé des activités parlementaires au Nouveau-Brunswick soit inclus dans chaque numéro, sous la rubrique « Rapports législatif ».

Hommages

Deux anciens députés nous quittent en 2013.

Wendell Meldrum (Libéral), le 13 février. M. Meldrum a été élu le 27 septembre 1965 pour représenter le comté de Westmorland. Il a été réélu en 1967 et en 1970. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a occupé les charges de procureur général et de ministre de l'Éducation.

Paul James Kenny (Libéral), le 1er décembre. M. Kenny a été élu le 23 octobre 1978 pour représenter la circonscription de Bathurst. Il a été réélu en 1982 et en 1987. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été membre de plusieurs comités permanents et spéciaux.



SERVICES DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Peter Wolters, C.A., directeur des finances et des ressources humaines

Le directeur des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion rigoureuse et efficace des services des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative. En outre, un soutien administratif en matière de finances et de ressources humaines est assuré aux bureaux suivants des hauts fonctionnaires mandatés par la loi : Élections Nouveau-Brunswick, le Bureau du commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, le Bureau du vérificateur général, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, le commissariat aux langues officielles, le bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances et le bureau de l'ombudsman.

Aperçu du Service des finances

Le Service des finances assume notamment les responsabilités suivantes :

- Paye et avantages sociaux (ministres, parlementaires, personnel des services publics et occasionnel)
 - Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux.
- Dépenses des parlementaires et des comités
 - Voir au remboursement rapide et exact des dépenses.
- Achat et paiement de produits et services
 - Voir à la conformité des lois et règlements. Veiller à la comptabilisation exacte des opérations en vue de la présentation d'un état financier et de la protection des éléments d'actif. Veiller à la tenue et à l'archivage convenables des dossiers en vue de leur consultation ultérieure.
- Analyses et projections financières
 - Examiner la situation financière de l'Assemblée législative et de ses divers bureaux. Informer les gestionnaires des changements au chapitre des dépenses au moyen de rapports adaptés ou spécialisés.
- Processus budgétaire
 - Coordonner le processus budgétaire, préparer les demandes de crédits budgétaires et communiquer avec les ministères ou agences connexes.

Faits saillants du Service des finances

La Chambre siège pendant 52 jours en tout au cours de l'exercice financier 2012-2013, par rapport à 54 jours en 2011-2012 et à 32 jours en 2010-2011. Puisque le budget annuel de l'Assemblée législative prévoit seulement les dépenses et allocations liées à environ 40 jours de séance au cours de l'exercice financier, un financement additionnel est nécessaire pour l'exercice financier 2012-2013. Au total, un budget supplémentaire se chiffrant à 353 000 \$ est approuvé pour financer les dépenses liées aux jours de séance additionnels, au Comité spécial de révision de la Loi sur les langues officielles et au bureau du commissaire aux conflits d'intérêts.

Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2013, une réduction d'environ 200 000 \$ du budget annuel des dépenses présente des défis à l'Assemblée législative, mais l'objectif est atteint en grande partie grâce à une réduction des dépenses des comités permanents de l'Assemblée législative, ce qui permet de réaliser des économies de 127 900 \$ au chapitre des dépenses pour l'exercice financier. L'état financier ci-ioint indique les dépenses réelles totalisant 13 737 700 \$ sur un budget total révisé de 14 109 000 \$ pour l'exercice financier 2012-2013 (à l'exclusion des bureaux des hauts fonctionnaires mandatés par la loi), comparativement aux dépenses réelles totalisant 13 942 800 \$ sur un budget de 13 975 500 \$ pour l'exercice financier 2011-2012.



Sommaire financier pour l'Assemblée législative pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 (en milliers de dollars)

	Budget	Réel
Allocations des parlementaires, comités et activités		
Allocations des parlementaires	8 773,0	8 732,2
Comités parlementaires	<u>285,0</u>	<u> 157,1</u>
Total partiel	9 058,0	8 889,3
Bureau de l'Assemblée législative		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	428,0	412,1
Bureau du greffier (y compris le cabinet du president)	1 516,0	1 472,3
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts	190,0	162,1
Bureau du hansard	583,0	568,8
Traduction des débats	712,0	690,2
Total partiel	3 429,0	3 305,5
Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés		
Bureau des député(e)s du gouvernement	658,2	603,2
Bureau de l'opposition officielle	950,0	937,6
Bureau du député indépendant	<u>13,8</u>	2,1
Total partiel	1 622,0	1 542,9
Total : Assemblée législative	14 109,0	13 737,7

Un budget de capital se chiffrant à 400 000 \$ est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'exercice financier 2012-2013, soit une diminution par rapport à l'exercice financier précédent, où 1 000 000 \$ ont été approuvés afin de couvrir les coûts liés aux travaux de réparation et de restauration de l'édifice de l'Assemblée législative. Par conséquent, les dépenses totales liées aux travaux de réparation et de restauration de l'édifice de l'Assemblée législative au titre du compte de capital se chiffrent à 416 400 \$ en 2012-2013.

Le processus budgétaire de l'Assemblée législative pour l'exercice financier 2013-2014 présente encore un défi en ce sens qu'il faut réduire de 112 000 \$ le budget de fonctionnement du Bureau de l'Assemblée législative. L'objectif de la réduction budgétaire doit être atteint tout en maintenant à un niveau raisonnable les services fournis aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée et à la population, ainsi qu'en assurant des services de soutien aux hauts fonctionnaires mandatés par la loi qui relèvent de l'Assemblée, malgré une augmentation des dépenses liées aux services de traduction et d'interprétation, à la télédiffusion et l'enregistrement des délibérations de la Chambre et aux comités parlementaires. Un budget de fonctionnement global de 13 644 000 \$ est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'exercice financier 2013-2014. De plus, le budget de capital est légèrement augmenté pour passer à 725 000 \$ afin de poursuivre les travaux de réparation et de rénovation de l'édifice et d'achever l'aménagement paysager des terrains.

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, le président de l'Assemblée législative nomme chaque année un vérificateur compétent pour vérifier les comptes du Bureau du vérificateur général. Le personnel des Services des finances et des ressources humaines facilite le processus visant les états financiers de l'exercice financier 2012-2013 en invitant le cabinet d'experts-comptables à présenter une proposition et en examinant la proposition, en coordonnant le processus de vérification de concert avec le vérificateur et des responsables du Bureau du vérificateur général et en veillant à ce que le président reçoive le rapport du vérificateur.



Aperçu du Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines assume notamment les responsabilités suivantes :

Administration du personnel

Participer au processus de recrutement et voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables au moyen de la tenue à jour des dossiers de la paye et du personnel. Mettre à jour et communiquer aux parlementaires et au personnel les changements en matière de politiques et d'avantages sociaux.

• Perfectionnement des ressources humaines

Faciliter la formation du personnel pour permettre aux employés de se perfectionner sur le plan professionnel et d'appliquer leurs capacités à la poursuite d'objectifs organisationnels et personnels.

• Politiques relatives au personnel

Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au *Manuel d'administration* de la province, aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative et au milieu particulier de l'Assemblée législative. Veiller à communiquer correctement aux employés les politiques relatives au personnel.

Faits saillants du Service des ressources humaines

En 2013, le service traite l'entrée en service de quatre hauts fonctionnaires mandatés par la loi (l'ombudsman, le défenseur des enfants et de la jeunesse, la commissaire aux langues officielles et le commissaire aux conflits d'intérêts) à la suite de leur nomination aux termes de la loi applicable. Le personnel coordonne aussi le processus de recrutement de deux pupitreurs-transcripteurs pour le Bureau du hansard et y participe. Le personnel s'occupe en tout de l'entrée en service de 20 employés et des dispositions et détails relatifs à la cessation d'emploi de 18 employés qui prennent leur retraite, démissionnent ou cessent d'occuper leur emploi à l'Assemblée législative pour une autre raison.

Les augmentations économiques et les augmentations visant le coût de la vie s'appliquant aux traitements des employés ainsi que les indemnités et traitements des députés et des ministres sont bloqués du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Cependant, des augmentations au mérite sont traitées en 2013 pour certains employés, à partir du 2 mai, selon leur date d'anniversaire, rendement et niveau de rémunération actuel.

Les employés engagés par l'Assemblée législative après le 1^{er} avril 2011 ne sont pas admissibles à une allocation de retraite, en conformité avec l'abandon de cette allocation pour le personnel de gestion et les employés non syndiqués du Nouveau-Brunswick. À partir du 1^{er} avril 2013, tout le personnel de gestion et les employés non syndiqués actuels cessent d'accumuler des crédits d'allocation de retraite et l'option leur est donnée de recevoir un paiement immédiat de l'allocation. Ainsi, le personnel dresse la liste des employés admissibles, calcule les prestations dues et traite les paiements demandés, ce qui constitue une grande responsabilité puisque le processus est vaste et assujetti à des contraintes de temps.

Un service de la paye est encore offert au personnel des bureaux de circonscription des parlementaires, selon lequel les membres du personnel de ces bureaux sont payés aux deux semaines par l'intermédiaire du système d'information des ressources humaines de la province. Le personnel assume la responsabilité des entrées en service, du versement de la paye aux deux semaines, des cessations d'emploi et des documents connexes, ainsi que de la facturation ultérieure au titre de l'allocation de bureau de circonscription de chaque parlementaire. En 2013, 64 membres du personnel des bureaux de circonscription, en moyenne, sont rémunérés au moyen du programme du service de la paye à l'intention des parlementaires. En outre, le personnel connaît un roulement important en raison de 15 entrées en service et de 14 cessations d'emploi au cours de l'année.

En tout, 40 étudiants et autres personnes sont employés en application de divers programmes visant l'emploi occasionnel ou pour une période déterminée qui sont gérés par les Services des finances et des ressources humaines, y compris 15 pages pour la session de 2012-2013 et 13 pages pour la



session de 2013-2014. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), le paiement (entrée hebdomadaire de la feuille de temps) et la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour chaque employé correspondant. Il y a un roulement considérable au cours de l'année, où 27 nouvelles entrées en service et 22 cessations d'emploi sont traitées.

Le personnel continue d'offrir du soutien en matière de renseignements pour InfoSource GNB, le répertoire en ligne du gouvernement, pour la plupart des secteurs de l'Assemblée législative. Il faut que les renseignements, listes et bases de données sur les parlementaires et le personnel de l'Assemblée législative soient mis à jour de manière exacte et opportune afin de tenir compte de tout changement ayant trait au titre ou aux coordonnées ou découlant d'élections. La plupart des données sont analogues à celles utilisées à des fins liées aux ressources humaines et à la paye et doivent être diffusées conformément à la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée. Les données affichées doivent être surveillées régulièrement à des fins d'assurance de la qualité des renseignements et sont ajoutées à d'autres sections du site Web du gouvernement ainsi qu'à plusieurs publications générales telles que le répertoire téléphonique du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Effectif de l'Assemblée législative

	Permanent	Élu	De session	Salarié	Programme du service de paye
Bureau du greffier					
Soutien à la Chambre et aux comités	5	0	0	0	0
Administration générale	3	0	0	3	0
Finances et ressources humaines	5	0	0	0	0
Technologie	2	0	0	0	0
Sergent d'armes et sécurité	3	0	7	10	0
Cabinet du président	2	0	0	0	0
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts	2	0	0	0	0
Bibliothèque de l'Assemblée législative	7	0	0	1	0
Bureau du hansard	10	0	0	1	0
Traduction des débats	11	0	0	0	0
Bureau des député(e)s du gouvernement	8	0	0	0	0
Bureau de l'opposition officielle	14	0	0	0	0
Pages et guides (étudiants)	0	0	19	0	0
Parlementaires	0	55	0	0	64
Total	72	55	26	15	64

Perfectionnement professionnel

La prestation de services de soutien de haute qualité aux parlementaires, aux divers bureaux de l'Assemblée législative et aux bureaux des hauts fonctionnaires mandatés par la loi constitue une priorité. À cette fin, le personnel assiste en 2013 à diverses séances de perfectionnement professionnel, d'information et de formation : des séances de formation au titre du système d'information des ressources humaines portant sur la paye et les avantages sociaux ; des séances de formation sur Oracle et le système d'information financière à propos de l'administration des cartes d'achat et du paiement des fournisseurs ; des programmes de formation en langue seconde administrés par ATHENE afin de faciliter la prestation des services des finances et des ressources humaines dans les deux langues officielles ; des colloques de perfectionnement professionnel qui couvrent la comptabilité financière, les ressources humaines, les achats et la planification et la gestion financières dans l'appareil gouvernemental.



BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et au personnel des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque de l'Assemblée législative peut, par voie de don, legs, emprunt ou achat, acquérir les livres, périodiques, journaux, films ou publications susceptibles de servir aux parlementaires ou au personnel des ministères dans l'exercice de leurs fonctions.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. L'Imprimeur de la Reine et chaque ministère doivent déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative dans les 30 jours de l'impression quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils font imprimer.

La bibliothèque de l'Assemblée législative élargit son mandat afin d'obtenir automatiquement toutes les publications officielles en ligne ou purement numériques du Nouveau-Brunswick. Un dépôt des publications officielles électroniques du Nouveau-Brunswick est créé pour permettre le téléchargement de publications afin de les conserver à long terme et d'en améliorer l'accès. Il faut noter que la bibliothèque conserve aussi une collection imprimée de toutes les publications officielles. Un défi important depuis quelques années est l'adaptation à l'expansion rapide des ressources d'information électroniques. En tant que dépositaire officiel des publications officielles du Nouveau-Brunswick, la bibliothèque de l'Assemblée législative continue d'insister sur l'importance de produire des exemplaires imprimés des publications officielles, en plus des versions électroniques. La bibliothèque recommande que des exemplaires imprimés continuent d'être accessibles aux générations futures et aux membres actuels du public qui n'ont peut-être pas d'ordinateur.

La bibliothèque s'efforce de servir les parlementaires, le personnel, les fonctionnaires et le public de manière efficace et flexible. Toutes les demandes de renseignements sont traitées de façon confidentielle et de manière non partisane. La bibliothèque est accessible jour et nuit par courriel et par télécopieur. Ses heures d'ouverture sont de 8 h 15 à 17 h, cinq jours par semaine. Lorsque la Chambre tient séance, la bibliothèque reste ouverte en soirée jusqu'à la levée de la séance.

Activités à la bibliothèque

Plusieurs fois au cours de l'année, la bibliothèque est le lieu des rencontres du club de lecture du défenseur des enfants et de la jeunesse.

Le 18 octobre, une réception a lieu à la bibliothèque pour célébrer le dévoilement officiel du portrait de l'ancien lieutenant-gouverneur, l'hon. Herménégilde Chiasson.

Le 11 avril, Global TV lance un téléjournal du soir en provenance du Nouveau-Brunswick. La première émission est transmise en direct de la bibliothèque de l'Assemblée législative. Des séquences à propos de la bibliothèque sont filmées la journée précédente et diffusées pendant l'émission.

Enrichissement des collections

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable pour la province. En 2013, un grand nombre de maisons d'édition, d'associations, de groupes et de particuliers font don de documents à la bibliothèque.



La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante envers les particuliers et organismes suivants, qui ont fait don de livres au cours de la dernière année.

Maisons d'édition, associations et groupes :

Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick, Bouton d'Or Acadie, bureau du contrôleur, Goose Lane Editions, La Grande Marée, Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, et Bureau du protocole.

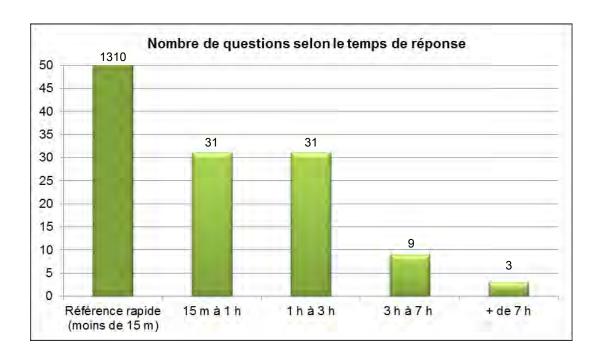
Particuliers:

Dr David C. Bardley, E. Gail Carleton, Shawn DeLong, Alice Finnamore, Trudy A. Kelly Forsythe. David Frank, Carolyn Gammon, Frances and Donald Gammon, Walter Long, D. James M. Marriner, Sheila McPhee, Gaetan Migneault, Margie Pacey, Glenda Thornton, Mark Walma et Stacey Wilson-Forsberg.

Services de référence, de bibliothèque et d'extension

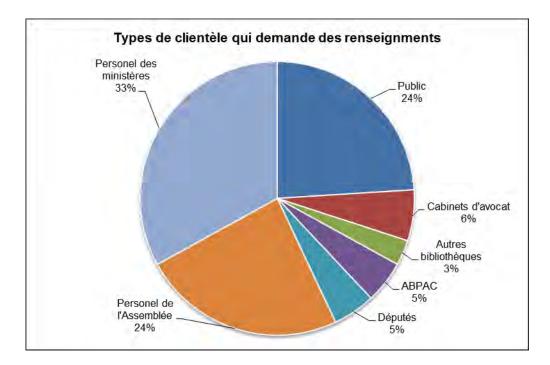
Le personnel du Service de référence de la bibliothèque est occupé au cours de l'année. Selon les statistiques de la bibliothèque, 1 384 demandes sont reçues en 2013. Plusieurs d'entre elles sont des questions nécessitant une recherche approfondie qui prend de nombreuses heures. Le système de rapport statistique de la bibliothèque permet au personnel de noter le temps consacré à répondre à chaque question.

Le graphique ci-dessous montre le nombre de questions, regroupées selon l'intervalle de temps consacré aux réponses.





La bibliothèque sert une clientèle variée. Voici la ventilation par type de la clientèle qui demande des renseignements à la bibliothèque en 2013, que ce soit en personne ou autrement.



Le personnel de la bibliothèque prépare plusieurs expositions sur divers sujets pour la vitrine située dans la rotonde. Les sujets comprennent la Semaine du patrimoine, les sports au Nouveau-Brunswick ainsi que l'ancien lieutenant-gouverneur, l'hon. Herménégilde Chiasson.

Le service de prêts entre bibliothèques offert par la bibliothèque est bien utilisé en 2013. Un total de 39 demandes de documents sont envoyées à d'autres bibliothèques au nom de notre clientèle. La bibliothèque reçoit 4 demandes de prêt d'autres bibliothèques pour emprunter nos documents.

Publications officielles

La Collection des publications officielles du Nouveau-Brunswick se trouve ailleurs, dans un petit bâtiment à bureaux situé en face de la bibliothèque principale. Le personnel chargé des publications gère une collection d'au-delà de 8 000 documents imprimés catalogués ainsi qu'une vaste collection non cataloguée de documents imprimés, notamment des doubles. De plus, le personnel gère aussi un dépôt de publications électroniques du Nouveau-Brunswick.

En 2013, un total de 226 publications électroniques officielles sont ajoutées au dépôt de publications électroniques. Jusqu'à maintenant, plus de 1 500 documents sont accessibles.

En mars, Bibliothèque et Archives du Canada (BAC) livre 195 boîtes de documents du Nouveau-Brunswick à l'édifice des publications officielles. Le mandat de BAC a changé, et le service ne collectionne plus les publications officielles provinciales et territoriales. Bien que BAC garde un exemplaire de conservation de chaque publication reçue depuis la fin des années 1800, il retourne tous les documents en double. La bibliothèque de l'Assemblée législative accepte tous les documents publiés avant 1983, puisque la collection d'après 1983 de la bibliothèque est considérée comme complète. L'Université du Nouveau-Brunswick (UNB) accepte les documents d'après 1983.



L'élagage de la vaste collection abolie de publications officielles du Canada se poursuit en 2013. Les bibliothèques du réseau de bibliothèques de UNB sont les principales bénéficiaires de l'élagage.

Initiatives

Au cours de l'automne, la bibliothèque lance une version actualisée de son site Web comportant de nombreuses améliorations, y compris une section additionnelle de publications électroniques exclusivement pour les rapports annuels des ministères et des agences gouvernementales. Plus de 600 rapports annuels provenant de 70 ministères, agences, conseils, commissions et de hauts fonctionnaires de l'Assemblée sont maintenant accessibles en ligne.

Le projet de numérisation des lois d'intérêt privé de la bibliothèque continue tout au long de l'année, et un grand nombre d'autres lois sont numérisées et traitées. Étant donné que 64 % de toutes les lois sont numérisées (de 1893 à aujourd'hui), on espère que, d'ici la fin de 2014, la majorité des lois qui restent seront numérisées.

La bibliothèque commence à évaluer la prochaine mise à jour de son catalogue, le système intégré pour bibliothèque Koha, accessible gratuitement. Cette nouvelle version apporte un meilleur soutien pour les appareils mobiles et est censée être mise en place dès le printemps 2014.

La bibliothèque remanie la mise à jour de la version imprimée de la Table des matières des périodiques pour en faire un bulletin électronique. Le bulletin est envoyé aux parlementaires de façon périodique pendant l'année.



BUREAU DU HANSARD

Linda Fahey, rédactrice officielle

En tant qu'imprimeur et éditeur des débats du Parlement britannique au début des années 1800. Thomas Hansard s'appuie, pour les débats, d'abord sur les reportages de la presse et, ensuite, sur les comptes rendus de son personnel. Plus tard, il ajoute son nom à la page titre des débats, et la plupart des pays du Commonwealth britannique finissent par l'adopter pour leurs propres comptes rendus officiels. Le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick enregistre et publie des versions imprimées et électroniques des travaux de la Chambre dans les deux langues officielles et il enregistre et distribue les transcriptions des travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative.

Enregistrement et fonctionnement de la console

Le personnel du hansard fait fonctionner la console de son et d'enregistrement pendant les séances de la Chambre et des comités et pendant les activités spéciales. Le personnel enregistre les détails dans les systèmes d'enregistrement et de sauvegarde, qui sont situés au Bureau du hansard. Les enregistrements sonores, répartis en prises de cinq minutes, sont accessibles au personnel qui fait la transcription à partir d'un logiciel sur les ordinateurs du bureau.

Des membres du personnel à la console font la postsonorisation pour donner le nom des intervenants et des explications additionnelles utiles et ils créent des journaux électroniques des travaux, qu'ils affichent sur le réseau de l'Assemblée législative. Avec l'aide des pages, les membres du personnel à la console obtiennent des documents qui sont consultés pendant la séance ainsi que le nom des invités qui sont présentés. Le personnel qui transcrit l'enregistrement sonore et qui rédige les transcriptions s'appuie sur les données de la postsonorisation, les journaux et la documentation pour assurer une transcription exacte dans un délai rapide.

En 2013, les membres du personnel du hansard assurent le fonctionnement de la console et enregistrent 521 heures de trayaux de la Chambre et des comités : 347 heures pendant 67 séances de la Chambre et 174 heures pendant 60 réunions de comités. Les prévisions budgétaires des ministères font l'objet d'une étude et d'un vote en Comité des subsides ainsi que lors de 12 réunions du Comité permanent des prévisions budgétaires, de 7 réunions du Comité permanent des soins de santé et de 5 réunions du Comité permanent de l'éducation. Sur motion adoptée, la transcription de ces 24 réunions de comités est consignée au Journal des débats (hansard) de 2012-2013.

Transcription

Le personnel du hansard transcrit les prises de cinq minutes, qui deviennent les bleus, soit les transcriptions ayant fait l'objet d'une première rédaction, puis les assemble dans un document. Le personnel fait la correction d'épreuves et la rédaction des transcriptions, prépare la table des matières et ajoute les pages liminaires pour produire une transcription définitive. Après la traduction des transcriptions définitives par le personnel de Traduction des débats, la transcription originale et la traduction sont fusionnées en un seul document et formatées pour être présentées en deux colonnes dans un volume relié.

Au cours de 2013, le personnel du hansard met l'accent sur la transcription des jours de séance et des réunions de comités de 2012-2013 et de 2013-2014. À la fin de l'année, le personnel a transcrit et révisé plus de 3,5 millions de mots, soit 2,5 millions de mots des travaux de la Chambre et 1 million de mots des travaux de comités.



TRANSCRIPTION ACHEVÉE EN 2013			
TRANSCRIPTION ANGLAIS FRANÇAIS		FRANÇAIS	TOTAL
Compte de mots de la Chambre	1 743 263 (71%)	726 024 (29%)	2 469 287
Compte de mots des comités	886 378 (84%)	170 589 (16%)	1 056 967

Le personnel met au point la transcription de 54 jours de séance : 13 jours de séance de 2003-2004, la dernière année qui faisait partie de l'arriéré ; 9 jours de séance de 2011-2012, y compris la transcription de 4 réunions du Comité permanent des prévisions budgétaires, ce qui complète la session ; 31 jours de séance de 2012-2013 ; 1 jour de séance de 2013-2014. De plus, le personnel achève la transcription complète, en format de bleus, de 41 réunions de divers comités qui ont lieu en 2013. D'autres progrès sont réalisés quant à l'assemblage des volumes reliés. Quatre volumes contenant 19 jours de séance sont publiés, et le travail se poursuit pour préparer le contenu des volumes qui seront publiés au cours d'exercices ultérieurs. Au cours de l'année, le personnel prépare des documents contenant les questions écrites et les réponses, qui sont joints au dernier volume de la session.

Pendant les séances de la Chambre, la transcription des jours de séance est interrompue pendant que le personnel produit la transcription de la période des questions, des condoléances et des messages de sympathie, de la présentation d'invités, des messages de félicitations et hommages et des extraits demandés. Soixante périodes des questions sont transcrites, révisées, affichées sur le réseau de l'Assemblée législative et envoyées par courriel à une liste de distribution environ trois heures après la fin de la période des questions, et tous les messages sont transcrits, révisés et affichés sur l'intranet le jour où ils sont prononcés ou le lendemain.

Au cours de l'année, le personnel répond à 408 demandes de transcription, soit 313 demandes de transcription des travaux de la Chambre et 95 demandes de transcription des travaux de comités, dont 38 % sont fournies le jour même de la demande. La bibliothèque de l'Assemblée législative aide à la distribution des transcriptions demandées et communique avec le Bureau du hansard au nom de la clientèle qui demande des transcriptions qui ne sont pas encore affichées sur le réseau. Le personnel du hansard se sert d'une base de données pour tenir compte des demandes et fournit les transcriptions par courriel.

Recherche

Afin d'assurer la qualité des transcriptions, le personnel effectue des recherches et cherche constamment des données de sources externes. Le bureau cherche à obtenir et reçoit constamment un nombre accru de documents électroniques desquels il peut tirer des données qui sont copiées dans les transcriptions, ce qui évite au personnel d'avoir à les retaper. Le personnel numérise les copies imprimées des documents reçus afin de pouvoir y accéder lors de la transcription.

Les versions électroniques et imprimées des documents de recherche sont conservées afin qu'elles puissent être consultées pendant la transcription. Lorsque la transcription d'une séance est achevée, le matériel de référence est envoyé au bureau de Traduction des débats afin que le personnel de traduction puisse aussi se servir des documents que le personnel du hansard a obtenus et de la recherche que ce dernier a faite.



Activités professionnelles : Association canadienne des journaux des débats (Hansard)

Le rôle de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) est d'enrichir les compétences des personnes qui produisent le hansard, de faciliter les échanges entre les services de comptes rendus des débats parlementaires au Canada et dans d'autres pays du Commonwealth, d'offrir des conseils quant à la production du hansard et de renseigner et d'informer la population sur le hansard.

Le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick continue de jouer un rôle actif au sein de l'association en contribuant au bulletin annuel, en répondant aux demandes et aux sondages au moyen de la liste de diffusion et en participant à la conférence annuelle. Le mandat de deux ans de la rédactrice officielle du Nouveau-Brunswick à titre de présidente de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) se termine à l'assemblée générale annuelle de l'association. qui a lieu à la fin août 2013.

Ressources humaines

Le personnel du Bureau du hansard recrute et forme plusieurs nouveaux membres du personnel au cours de l'année. Une formation complète en matière de transcription, de révision, de recherche, de fonctionnement de la console et de méthodes administratives est préparée et donnée.

Le personnel tient aussi à jour du matériel de référence interne et des dossiers relatifs aux travaux de la Chambre, que le personnel consulte beaucoup pendant la transcription. Des réunions régulières du personnel ont lieu afin de planifier les jours de séance et les activités à venir et afin d'instaurer, d'examiner et de perfectionner les systèmes de travail. Les collègues sont informés des progrès réalisés dans tous les aspects de la production du hansard.

Le personnel du hansard prend aussi part à des cérémonies, à des conférences et à des activités spéciales organisées par l'Assemblée législative, y compris le Colloque parlementaire pour élèves, la cérémonie de nomination des conseillers de la reine, la cérémonie de la remise de la fourragère du Canada, l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick-Québec et les audiences de Partners for Youth. Le personnel fait un exposé pendant la séance annuelle d'orientation des pages et accueille un élève pour un stage d'observation.

Le personnel compte réaliser d'autres progrès pour ce qui est de réduire l'arriéré de la transcription attribuable au retard pris au début des années 90 en achevant la dernière séance incomplète tout en veillant à ne pas perdre du terrain quant au travail à faire relativement aux séances courantes. Du matériel informatique et des logiciels de pointe, obtenus en 2013, aideront à réaliser l'objectif.



TRADUCTION DES DÉBATS

Aurella Losier-Vienneau, traductrice en chef

En application de l'article 8 de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la Loi constitutionnelle de 1982, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (hansard), les rapports de comités ainsi que d'autres travaux pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Introduction

Le nombre de jours de séance en 2013 se chiffre à 67, soit 43 jours de séance de la troisième session de la 57^e législature et 24 jours de séance de la quatrième session, comparativement à 53 en 2012.

Chambre

Objectif : traduire les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative (hansard et Journal), ainsi que les motions présentées à la Chambre, le Feuilleton et Avis, les questions écrites, les décisions de la présidence et autres.

La traduction du hansard correspond à près de 60 % de la charge de travail pour 2013, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2012. La traduction du hansard vers l'anglais se chiffre à 28 %.

Le tableau 1 compare les statistiques liées au nombre de mots prononcés durant les cinq dernières sessions.

Tableau 1 : Statistiques comparatives sur les sessions					
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Jours	65	68	58	55	58
Mots	2 372 004*	1 797 859*	2 031 901*	2 204 380*	2 049 010*

^{*} Chiffres estimatifs.

Pour 2013, la traduction du Journal quotidien correspond à 5 % de la charge de travail, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2012, et s'achève d'habitude peu après la fin de la session. L'augmentation est due à la hausse du nombre de jours de séance. Le Feuilleton, les avis de motion et les guestions écrites représentent près de 15.5 % de la charge de travail ; ils sont traduits le jour même.



Parlementaires

Objectif: traduire, dans la mesure où les ressources le permettent, les déclarations et les discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition. Il s'agit des messages de condoléances, de félicitations et de présentation d'invités, des déclarations de ministres et de députés, des présentations de projets de loi et des discours à l'étape de la deuxième lecture, des discours liés aux motions sujettes à débat, des discours sur le dépôt d'un document spécial et, bien sûr, du discours du trône, des discours entourant le débat sur celui-ci et la clôture de ce débat, ainsi que le discours du budget et les discours entourant le débat et la clôture de ce débat. Sont aussi traduits les discours des divers ministères liés aux prévisions budgétaires.

La traduction pour le compte des parlementaires correspond à près de 13,5 % de la charge globale de travail. Le nombre de mots traduits représente une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente.

Au cours des 67 jours de séance en 2013, 442 demandes de traduction de discours et de déclarations sont traitées, totalisant 997 pages. Il s'agit d'une augmentation de 19 % du nombre de demandes par rapport à 2012. Sont traduits, entre autres, le discours du budget de la troisième session de la 57^e législature et le discours du trône de la quatrième session ainsi que 389 déclarations et 51 discours prononcés à la Chambre par les ministres ou les simples députés. Le nombre moyen de pages par discours est de 8,75 pages. La traduction pour le compte des ministres correspond à 78 % de la charge de travail. Environ 98 % de la traduction se fait vers le français.

Pendant l'intersession, les services de traduction écrite fournis aux parlementaires (gouvernement et opposition) portent notamment sur la correspondance et les communiqués. Le nombre de mots indiqué au tableau 2 représente la traduction des communiqués liés au discours du budget et au discours du trône, ainsi que les demandes des bureaux des parlementaires et des autres services de l'Assemblée législative.

Tableau 2 : Production (par mots) de Traduction des déb année civile 2013 (chiffres arrondis)	ats,
CHAMBRE Avis de motion, Feuilleton et questions écrites Journal Hansard ¹	259 000 84 000 1 007 000
PARLEMENTAIRES Discours et déclarations Correspondance et communiqués	222 000 4 000
COMITÉS	22 000
BUREAU DE L' ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	81 000
TOTAL ²	1 679 000

Inclut un report d'environ 1 million de mots (17 % du hansard de 2002-2003, 26 % du hansard de 2003-2004 ainsi que la séance 18 de 2012-2013 et la séance 3 de 2013-2014) de l'année antérieure.



Exclut un report d'approximativement 23 millions de mots (74 % du hansard de 2003-2004, 100 % du hansard de 2004-2005, 100 % du hansard de 2005-2006, 100 % du hansard de 2007, 100 % du hansard de 2007-2008, 100 % du hansard de 2008-2009, 100 % du hansard de 2009-2010, 100 % du hansard de 2010-2011, 100 % du hansard de 2011-2012, 100 % du hansard de 2012-2013 et les séances 1 à 24 de 2013-2014) à l'année ultérieure.

En général, la traduction pour les parlementaires se fait le jour même ou le lendemain, dans la mesure où les ressources le permettent.

Comités

Objectif : traduire les rapports, ordres du jour et avis de réunion des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative.

La traduction pour le compte des comités correspond à 1,33 % de la charge globale de travail, soit une diminution importante par rapport à 2012 en raison du fait que les comités n'ont présenté aucun rapport important.

Bureau de l'Assemblée législative

Objectif: traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier, du Bureau du hansard, de la bibliothèque de l'Assemblée législative, des Services des finances et des ressources humaines et du sergent d'armes ainsi que de la correspondance, des états de divulgation et des rapports pour le compte du bureau du commissaire aux conflits d'intérêts.

La traduction pour le compte du Bureau de l'Assemblée législative correspond à près de 4,5 % de la charge globale de travail. Le nombre de mots traduits représente une réduction de 37 % par rapport à 2012 en raison de la baisse de la demande provenant du bureau du commissaire aux conflits d'intérêts. Les rapports traduits durant l'année comprennent notamment le rapport annuel de l'Assemblée législative ainsi que le rapport annuel et des rapports d'investigation et d'enquête du commissaire aux conflits d'intérêts.

Ressources humaines

À la fin janvier, Rose-Marie Pinet prend sa retraite après plus de 25 ans de service.

Un poste est offert à Valérie Roy, dont le nom figure sur la liste d'admissibilité toujours valide du concours mené en janvier 2012. Elle entre en fonction le 3 juin 2013. Sonia Wilson s'occupe de son encadrement.

Au cours de l'année, des membres du personnel participent à divers ateliers portant notamment sur Word 2007 Basic, la résolution de conflits, la gestion du rendement et la supervision.

À l'automne, le personnel travaille à un projet de mise à jour des biographies des présidents de l'Assemblée législative. Tous les renseignements sont vérifiés, notamment les noms des personnes mentionnées, les dates, les noms de lieux et les faits relatés, avant de procéder à la traduction.

Encore cette année, le personnel fait preuve d'un grand dévouement pendant la session en travaillant les soirs, souvent jusqu'aux petites heures du matin, et les fins de semaine, après une semaine complète de travail, afin de s'assurer que les parlementaires reçoivent en temps opportun une traduction fidèle et exacte de leurs déclarations et discours.



Conclusion

Au cours de l'année 2013, la production s'élève à près de 1,7 million de mots, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente, malgré un effectif réduit pendant près de la moitié de l'année. De plus, 1 014 demandes de traduction sont traitées, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2012. Les demandes ponctuelles par téléphone et par courriel ne sont pas comptabilisées, mais leur fréquence augmente d'année en année.



PROJET SPÉCIAL

Valmond LeBlanc, agent de projet spécial

À sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre («hansard») avant la session suivante, à la différence des autres corps législatifs canadiens, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème. Cette stratégie comporte trois volets.

Le premier volet est de chercher un financement externe pour aider au rattrapage. Pendant l'année à l'étude, aucun financement externe n'est accessible pour l'impartition de traduction.

Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition de traduction. Pendant l'année à l'étude, aucun financement interne n'est disponible pour l'impartition.

Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant du greffier, chargé de se consacrer à temps plein à la réduction de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* ainsi que le leadership dans l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.

Résultats

- La demande de traduction du hansard est de 2,48 millions de mots, une hausse de 18 % par rapport à 2,11 million de mots au cours de l'année précédente.
- La production de traduction du hansard se chiffre à 1,01 million de mots, une hausse de 11 % par rapport à 0,91 million de mots au cours de l'année précédente.
- Pendant l'année à l'étude, l'excédent de la demande par rapport à la production se chiffre à 1,47 million de mots, contre 1,20 million de mots au cours de l'année précédente. Au cours des cinq dernières années, l'excédent de la demande par rapport à la production s'est situé en moyenne à 1,10 million de mots par année.

Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.

Résultats

- La traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 16,83 années plus tôt que les volumes publiés.
- En fin d'année, la traduction des fascicules jusqu'au 16 décembre 2003 est accessible sur le réseau interne de l'Assemblée législative.
- Un total de 572 fascicules du hansard en colonnes en regard et en PDF sont accessibles pour les sessions de 1993 à 2003-2004, y compris 20 réponses au discours du trône et au discours du budget jusqu'en novembre 2013. Ces fascicules finalisés et traduits peuvent être visualisés, imprimés et faire l'objet de recherche électronique.



Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.

Résultats

- L'arriéré de traduction du hansard augmente de 1,47 million de mots, contre 1,20 million de mots au cours de l'année précédente, une hausse de 23 %.
- Pendant l'année à l'étude, 67 nouvelles séances ont lieu, tandis que 26 jours de séance sont traduits. L'augmentation nette de l'arriéré est donc de 41 fascicules, contre 31 fascicules au cours de l'année précédente.
- La traduction du hansard accuse un retard de 120 mois (soit 609 jours de séance), contre 117 mois (soit 568 jours de séance) à la fin de l'année précédente.

Contrôle de la qualité

La mise à jour mensuelle du Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux se poursuit au cours de l'année. Environ 49 000 résultats de recherche portant surtout sur des organismes et programmes nationaux et provinciaux y sont consignés. Toutes les entrées sont pleinement référencées, et certaines comportent des hyperliens. Le Guide de rédaction parlementaire a aussi été mis à jour.

Pour consultation et téléchargement, le guide de rédaction et le répertoire se trouvent à http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp.

Conclusion

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec neuf traductrices et traducteurs parlementaires et la secrétaire administrative de Traduction des débats, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du hansard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et des ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.



PROGRAMME POUR LES PARLEMENTAIRES

Programme pour les parlementaires

Les autres composantes ou directions du Bureau de l'Assemblée législative sont le Bureau des député(e)s du gouvernement et le Bureau de l'opposition officielle.

Chaque groupe ou caucus de parlementaires constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée est habilité à superviser l'administration de chaque bureau de caucus ; toutefois, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

Les deux directions reçoivent des services financiers, administratifs et de personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous l'autorité du greffier.

Financement

En application du programme pour les parlementaires, les simples députés ont des bureaux meublés dans le complexe parlementaire, à Fredericton.

En application du paragraphe 29(5) de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement à être utilisé pour les travaux de secrétariat et de recherches et pour d'autre assistance liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de recherchistes, de secrétaires et de réceptionnistes.

En application des paragraphes 29(1) et 29(3) de la loi, un financement est approuvé chaque année pour les chefs de partis politiques enregistrés qui sont représentés à la Chambre (le chef de l'opposition et les chefs de tiers partis) et doit être utilisé pour les salaires du personnel, les salaires et les dépenses des chefs et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

Soutien en recherches et en administration

Le personnel de chaque bureau offre un soutien primaire et secondaire en recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Le bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

Bureau des député(e)s du gouvernement

Les huit membres du personnel permanent du bureau relèvent du chef du personnel qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus du gouvernement tous les services de soutien nécessaires en matière de communications, de recherches, de secrétariat et de réception. Les parlementaires du côté du gouvernement et le personnel du bureau occupent le deuxième et le troisième étages de l'Édifice ministériel (édifice de l'Ouest).

Bureau de l'opposition officielle

Le bureau compte 14 postes permanents, dont celui de chef du personnel qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'opposition officielle tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les bureaux des parlementaires et du personnel de l'opposition officielle sont situés dans l'ancien édifice du ministère de l'Éducation.

Bureau du député indépendant

Le bureau fournit au député conservateur indépendant des ressources budgétaires en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques et de secrétariat. Le bureau du député indépendant se trouve à la maison Jewett.